96

Copie de Lettres

depuis Janvier 1818.

jusqu'au 7 Mai 1821

ACADÉMIE DE FRANCE
ARCHIVES

14. Janv. 1818. 1

A S. E. le Ministre Secretaire d'Etat de l'Interieur

Mgr.

J'ai reçu la lettre de V. E. en date du 25. 9.bre et le Rapport de l'Académie R.le des beaux arts sur les travaux des Pensionaires de l'Ecole de Rome. Comme la plus parfaite harmonie regne parmi eux, je les ai rassemblés pour leur donner lecture du Rapport qui a été ecoute avec l'attention proportionnée a l'Empressement que chacun avoit de connoitre l'opinion de l'Académie. Je l'ai ensuite remis à chacun en particulier pour qu'il put se pénétrer des avis qui lui sont donnés et je me flate que l'académie s'appercevra dans les travaux de cette année de la déférence que M.rs les pensionaires ont pour les jugemens que leurs maîtres portent sur leurs ouvrages.

Le Reglement que l'Académie a renouvellé relativement à l'employ de la 5.me année par M.rs les Pensionaires architectes étoit déja prévu par chacun d'eux, et ceux qui touchent à cette 5.me année, s'empresseront de le mettre à éxecution.

V. E. peut etre assurée que le zele dont elle veut bien me louer, ne se rallentira point et que je ferai tous mes efforts pour la stricte éxecution des Reglemens.

---

14 Janv. 1818.

A M. Quatremere de Quincy Secret. p.l de l'académie des beaux arts

M. le Secretaire

J'ai reçu ~~la~~ avec une lettre de S. E. le Ministre de l'Interieur en date du 25. 9.bre le Rapport général approuvé par l'Académie R.le des beaux arts, sur les ouvrages de M.rs les Pensionaires.

Comme il n'y a entr'eux que de l'émulation et point de rivalité je les ai rassemblés pour leur faire lecture de ce rapport. Ensuite chacun d'eux en a eu successivement communication afin qu'il put réflechir sur les avis qui lui sont donnés et sur les principes généraux de l'Etude des Beaux arts, qui leur sont rappellés.

Je puis assurer l'académie que ses jugemens sont appreciés comme [illegible] doivent l'être par M.rs les pensionaires et qu'ils se proposent [illegible] mettre à profit les Conseils qu'ils reçoivent, pour leur travail de [illegible] année.

Il m'est à Dater que le Rapport de l'Académie nous parvint dans le courant de 9.bre seulement, parceque la liste qu'il contient renferme aussi des ouvrages destinés pour l'année Suivante quoique déjà commencés : Incessament parceque les Eleves qui le trouvent après finir leur pensionat, quittent ordinairement Rome avant la fin de l'année et quelle pourroient néanmoins avoir connoissance du Rapport s'il nous étoit expédié immediatement après la Séance d'octobre

M.r Valliere le Fils étoient en route avant la reception du Rapport et Dans la quelle il sont déjà specifiés

Voici en quoi ils consistent.

Marbres

Caisse N.° 1. un amour endormi, copie d'après l'antique, par M. Marin opan.
N.° 2. l'hermaphrodyte id par M. Milhomme
N.° 3. l'Apollon au bizard id M. Cognevillier
N.° 4. un Paris id M. Girault
N.° 5. un Satire jouant de la flute M. Lartet
N.° 6. un Faune portant une outre M. Rutochiel
N.° 7. une figure d'jeune homme de la composition de M. David

Modeles en platre

Caisse N.° 8. un Philosophe, figure drapié, par M. Cortot
N.° 9. un Docteur Subrelief par M. Lemoyne
N.° 10. bernice de Achelaide Basrelief par M. Debocfp.

Il y a une 11.me Caisse qui contient des platres moulés sur l'antique appartenants à M. Vinchon Pensionaire peintre qui les envoye à Paris.

J'ai à Vous prier M. le Secret.re de faire observer à l'Académie que la figure de M. Cortot est une etude d'Académie qu'il ne devoit point, attendu que la statue du Roi a deux fois peur lui, de la figure nue, de rendre bosse, grand. de nature et de la copie quelle Pensionaires Sculpteurs doivent fournir dans le cours de leurs Deux dernieres années. Cette figure de Philosophe de M. Cortot a été faite dans quelques instants ces derniers. Le chevalet, la marche de la statue du Roi, quelques instants ces derniers. Le chevalet, la marche de la statue du Roi, quelques instants ces derniers. Le chevalet, la marche de la statue du Roi,

Le 11. Août 1. Pensionnaire P.C. de l'achevemens de toutes statues de l'Ap.o. du même mois, de cet[illegible] qui ont accompagné Son Excellence Mr. l'Ambassadeur, l'Académie, le jour de la fête de Louis, en présence de Mr. l'Ambassadeur, et Mr. Valliere le Pensionaire et sa femme et son plan dans l'Eglise de la Trinité de Monts le premier un Sacrifice de J.C. le Sauveur J.C. qui donne sa Benediction à ses Disciples, le second l'Ascension de J.C. le troisieme et dernier sont faits [illegible] avec goût et regularité dans toutes les parties du Tableau sous la Direction de l'Académie. Je regrette bien vivement de ne pouvoir [illegible] de la Valliere et M. Vinchon Pensionaire retourner à Paris à peu près quand ma lettre vous parviendra. Il viendra conjointement avec lui un tableau, l'Amende de Psyche qu'il exécute sous ma direction.

De quoi peut y avoir de différences dans le choix des ouvrages et dans la forme de copies.

Je suis avec la Considération

P.S. Je me rappelle que dans la lettre que j'ai l'honneur de vous adresser le 23. août, j'annonçois que je vous remettrois incessamment Note des ouvrages de Sculpture en platre et en marbre expédiés par mer. Suivant ma lettre, la dessus a J.E. le Ministre de l'Interieur le 26. Juillet dernier

A 98bis

926

le 20. Janv. 1818.

à S. E. le Ministre Secrt. d'Etat de l'Intérieur

M.S.

Je m'empresse de répondre ala 1ère partie de la lettre de S.E. que j'ai reçue d'recevoir de V. E. et par la quelle j'ai vu que j'avais mal a propos donné a entendre dans la mienne du 17. Février, qu'indépendamment d'une somme de 8000. ecus romains payés a l'ex-directeur d'une faisse publique a Rome sur un Mandat de S.E. il en avait encore touché d'autres quil aurait omis dans la rédaction de son Compte, Ce qui n'est pas. J'ai seulement voulu dire, vrayant la rédaction de M. le Commissaire liquidateur de Liège, que le Gouvernement Romain n'exigeait pas les 8000. ecus en question, il ne me semblait qu'aujourdhui il est plus tems a demander Compte de ces 8000 fr. que dans les 1ères opérations et manière du Gouvernement français dont elle s'est la fait et la dernière a l'égard de l'Académie de France; car c'est le Roi de Naples Joachim dont le Gouvernement succeda immédiatement au Cambacérès, qui fit exécuter en faveur de l'école établie seulement resté a Rome, cette dernière disposition d'autorité prononcée: C'est pour quoi j'ai dit dans ma lettre du 17. Février que le versement fait ici en vertu d'une autorité étrangère et qui y a gouverné durant 3. à 4. mois) ne me semblait pas avoir le caractère d'un prêt fait par le Gouvernement Romain qui n'existait pas alors

Cette somme de 8000. ecus a été fournie à l'Académie, a titre de prêt, la quittance du Directeur serait libellée en conséquence.

Cette Recette de 8000. est bien la seule que Mr. Lethière ait faite dans ce passage d'un Gouvernement à un autre. C'est entre M. Corlonia qui a pourvu aux mandattes de l'établissement, comme il avait fait avant quil y fut ici un Intendant du Trésor public et un Préfet. celui d'après les ordonnances du Ministre de l'Intérieur, délivrait au Directeur de l'Académie un Bon que faisait agréer l'Intendant du Trésor. On payait tantôt au mont de piété, tantôt chez le receveur général. Le Préfet a la caisse du Payeur général quand elle fut établie.

J'ordonnai al'egard des 8000. qui font l'objet de ma lettre, que le Bon de Recette assigné sur la caisse dite des Etrangers fut payé au trésor de même et pareille somme que j'ai pensé adresser si il était possible dans le même tenement... mais cela n'importe pas au cette caisse des Etrangers pendant le gouvernement français, était

destinée a recevoir les revenus des biens qu'ont a Rome les Nations catholiques. Les charges de ces Biens, acquittées, le surplus était employé selon les besoins et la volonté du Gouvernement d'alors et il paraît que les 8000. provenaient des revenus du Collège germanique qui est maintenant la partie réclamante. C'était a cette époque un revenu public dont l'autorité avait disposé et elle l'a fait pour l'entretien de l'Académie comme elle a pu en user pour d'autres besoins. Quant a la question de savoir si les 8000. doivent être remboursés, c'est ce que V. E. a qui appartient de prononcer

De deux lettres que j'ai l'honneur d'adresser a V. E. le 13. 7.bre 1816. il y en a une qui contient des éclaircissements analogues au contenu de celle ci. J'ai touché moi-même a Rome a l'abbaye des Droits du Collège germanique sur la somme réclamée en son nom par M. Rostini qui est a Paris: j'ai l'honneur de soumettre mes pièces aux lumières de V. E.

La seconde partie de la lettre que j'ai l'honneur de recevoir de V. E. a trait a ma comptabilité de 1817. dont je m'occupe et que je mettrai dans peu sous ses yeux.

---

23. Fév. 1818.

à S. E. le Ministre Secrt. d'Etat de l'Intérieur

M.S.

J'ai l'honneur d'adresser a V. E. le Compte des Recettes et Dépenses de l'Académie, arrêté de 1817. avec les pièces a l'appui. J'ai établi dans la forme que m'indiquait la lettre du 21. Mars: l'Arrêté en a été un peu retardé par une absence que M. Cavaceppi a fait de Rome; j'désirais avoir de lui des renseignements que son travail, avec de la Banquière un Compte qui résolut tout. Mon travail, avec de la Banquière un Compte qui résolut tout. Mon travail avait pour V. E. fait connaître ce qui pouvait lui être dû sur la avance de ce qui lui revenait. J'ai fait la Banquière commission de change depuis le 1er Juin 1816. jusqu'à fin de 1817. que j'ai acquittés. Cette pièce quittancé par M. Corlonia, Trésorier sous Exc. 19. est faite toutes a celui que j'adresse a M. E. le 9.bre

J'ai pris en Janv. une somme de 15000. dont 7000. pour les dépenses courantes du mois et le surplus 8000. N.o acquittés suffisants mémoires et factures que j'ai trouvé en arrivant des Srs. Preuvot. mois de 1817. Pour et n'était pas possible de retarder le payement. Les 8000. ne balancent par même entièrement les dépenses étrangères au service propre de l'Académie que j'ai acquittées en 1817. et dont V. E. m'a marqué que j'aurais a me couvrir sur les fonds qui seraient alloués pr 1818.

V. C. verra par mon Compte que sur les 96800 ordonnancés dans le cours de 1847, j'ai effectivement encaissé jusqu'à 94436.88 j'avois disposé de toucher l'appoint 2363.12 pensant qu'il suffiroit p. solder ch. Carlonia mais ce que lui étoit dû de Dépositions étoit Somme qui pouvoit être reçue comme appoint de 1847, ou autrement, selon que le prescrira V. E.

J'appuie par le Compte que je mettrois en avance d'une Somme de 1800 fr. 75 c que j'ai pu fournir, 1°. avec 1800 f. appartenans à l'antienne 1800 fr. 75 c que j'ai pu fournir, 1°. avec 1800 f. appartenans à l'antienne 1800 fr. 75 c que j'ai pu fournir, 1°. avec 1800 f. appartenans à l'antienne 1800 fr. 75 c que j'ai pu fournir, 1°. avec 1800 f. appartenans à l'antienne

Dep.t de Janvier 1848. 2°. sur mon Traitement et enfin sur une Somme de 1800 piast. que le Duc d'Alba, en quittant Rome, me laissa pour donner des à comptes à Mr. Cartot et Cartier sur les statues en marbre qu'ils lui avoient ordonnées. Mes pertes sont de 8000 piast. dont Mr. Carlonia m'a servi à remplacer ce que j'avois momentanément emprunté sur ces 1800 piast.

V. E. trouvera dans le premier compte qu'en soit mémoire relatif aux Dépenses de Bâtiment, les dépenses journalières et celles étrangères à l'académie ayant chaque mois à être soldées de mandats autorisés par V. E. j'en ai crû ne pas payer sur ce dépôt en 1847.

J'ajoute ici un Etat des mémoires soldés à Carlier p. travaux de Sculpture du 1.er au 2.e Semestre, dans lequel état on voit ce qui y a d'arriéré depuis sur les 6800 f que j'ai dépendus chez le Banquier, tant pour solder ceux qui restoient dûs, que pour satisfaire aux justes demandes des ouvriers, que j'ai soumis aux retenues occupés par le Duc d'Alba sur les à comptes donnés à ces Messieurs.

V. E. trouvera la dépense p. Entretien de Bâtiment, plus forte qu'elle ne l'est ordinairement. Mais la Note ci jointe fait voir que les Rentrées soustraites p. les réparations des toitures qui amènent l'eau dans la Maison, & le Mauvais p. les Dégats occasionnés pour la poudre, absorbent la moitié du Total; deux causes fortuites qui p. 1847 ont empêché tenir la dépense ordinaire de cette partie.

Quant à la Somme que V. C. allouera p. la présente année, j'ai la prie V. E. considérer qu'il y a, non compris Mr. Laurenzi, 24 Pensionnaires dont 22. presens à l'Etablissement & Mr. Patton et Pantuzi qui ne tarderont pas à s'y rendre.

---

7. Mars 1848. 1007

A S. E. le Ministre Secret.d'Etat d'Intérieur

M.gr. Par la lettre de V. E. en date du 8. fév. 1847, relative à ma proposition sur les Tableaux à faire par MM. les Pensionnaires de l'Eglise de la Trinité du mont, V. E. accède aussi à la Demande que je leur faisois de charger M. Ingres de l'exécution d'un Tableau pour cette même Eglise: et elle en fixa le prix à 3000 f. étant payés par tiers d'après les avis que j'aurois de Mr. Ingres de l'avancement de cet ouvrage.

L'Esquisse de M. Ingres est faite et son carton presque achevé (car il doit peindre ce tableau à fresque) je pense donc qu'il est dans le cas de recevoir le 1.er tiers & j'ai m'a prié d'en faire la Demande à V. E.

M. Vinchon, alumn. de Chomas a proposé également d'exécuter à fresque les Tableaux qu'ils doivent faire pour cette Eglise: il est de Bourgoin, élève d'après notre proposition faite au mois d'avril, à l'exécution de cet ouvrage.

---

11. avril

A S. E. le Ministre Secret. d'Etat d'Intérieur

M.gr. J'ai reçu la lettre du 21. mars dans la quelle V. E. m'annonce la réception de mon Compte de Recettes & Dépenses de l'académie de 1847. V. E. m'annonce aussi qu'elle me fera connoître par une prochaine lettre les moyens qui seront pris pour solder ce qui reste dû sur le dépouillement de ces Recettes.

V. E. me recommande de donner tous mes soins à ce que le dépôt assigné en 1848 pour subsister à tous les besoins ordinaires de l'établissement soit joint comme par le passé à ce qui reste dû de ancien. Votre lettre du 8. de ce mois m'est parvenue sur ce objet. J'ai donné de prendre chez M. Carlonia exactement ce qui étoit nécessaire pour les besoins journaliers et p. l'entretien des comptes indispensables aux différentes saisons de l'année, et p. répartir des acomptes aux ouvriers sur les travaux de 1847. comme j'ai dit dans ma dernière lettre du 29 fév. J'ai prié dans V. E. de faire connoître quelles sont les mensualités qu'elle assigne à l'académie p. cette année et de plus être assuré que je continuerai à mettre la plus grande économie dans les Dépenses dont me partage l'augmentera cette année.

- 8 100 bis

D'un pensionat de 3. pensionaires qui de 121. qu'ils étoient en 1817 sont au nombre de 24. sans compter M. Panthon

Je ne prévois pas quelle la pension de reparations considerable cette année. Il faut toujours à faire celles que j'ai indiquées dans ma lettre du 6. Juillet 1816 et qui à la rigueur peuvent encore se différer. Cependant pour faire continuer comme plus urgente la dépense des traitemens indiquée dans ma lettre du 7. Août dernier. Depuis ce tems la foudre a tombé sur le Batiment principal et y a fait d'assez grands ravages. J'ai pu remettre alors à V. C. quelques devis de dépenses que ce travail pouvoit occasionner: j'aurai fait une estimation plus précise que j'adresserai à V. C. et je ne ferai rien sans son ordre.

Je désirerois aussi affranchir l'Académie de la dépense du layer de deux arbres qu'elle paye au Prieur, étant possible de les trouver, sans de grands frais, dans les dépendances de la villa. Quoique cette fort peu de chose un objet urgent je prendrai les ordres de V. C. le moyen avec le détail de dépenses en indiquant sur le plan levé ici par M. Rossi qui a été présenté à V. E. les localités que l'on pourroit opérer quelques additions et changemens convenables à cet usage.

---

17 avril 1818.

à S. E. le Ministre Secrétaire d'Etat de l'Intérieur

Mgr.

Depuis que j'ai pris possession de la place de Directeur de l'Académie de France à Rome, ayant eu à faire à V. E. diverses demandes relatives au besoin de l'Etablissement, j'ai différé jusqu'à ce qu'un directeur vint qui devint au service de l'académie, aux intérêts du Directeur et même à la sécurité de V. E. dans le cas d'un événement qui l'interrompit. Dans ces circonstances ce cas n'a point été prévu lors de la formation du Reglement ni même depuis quelle expérience a fait voir la nécessité quelle y eut été pris un Directeur une personne qui avoit aussi par le Gouvernement pour un besoin le suppléer. Lors de la mort de M. Lévêque, a eu un heureux hazard quil se trouvat ici un artiste connu, M. Paris ancien membre de l'Académie Royale d'architecture qui, dans cette circonstance, se chargea provisoirement de la Direction de l'Etablissement.

Indépendamment des Fonctions et de la Comptabilité de sa partie administrative, ainsi que des détails ordinaires et journaliers, de celle de la Bibliothèque, la conservation et l'ordre exigent une présence assidue. M. Paris qui avoit toute la bonne volonté de seconder amicalement avec lui un Directeur comparativement qui pouvoit une partie de son temps aux détails de l'Etablissement et le reste à celui de son art, la Gravure. M. Lethière a fait de même et M. allais qui a partagé avec lui les occupations de la place. Quand quelle Directeur ait fait part de lui au Ministre aucune demande d'émolument. J'avois connu M. allais à Paris et il m'a été utile et agréable de le retrouver ici et de coopérer avec moi, comme il avoit fait avec mon prédécesseur. Mais M. Lethière jouissoit d'un traitement de 12,000 et il a pu indemniser M. allais dans les prétentions, quoique très modérées de sa part, sur mes traitement actuel de Directeur n'étant que moitié de ce quil étoit.

Ayant toujours l'Economie en vue, j'ai voulu éviter de proposer à V. E. aucune nouvelle dépense: aussi ma demande se borne-t-elle à ce que V. E. veuille bien me décharger de cette partie de ma pension en m'autorisant à porter cet emploi, et la nourriture, au taux des pensionaires, dans la dépense de l'académie, à dater du 1er Janv. 1819. Il paroit que dans les cas que j'ai indiqués, d'absence momentanée, de maladie ou même de la mort, V. E. peut être assuré que le service ne souffrira ni interruption, ni désordre dans l'intérieur de l'Etablissement, elle trouvera, je crois pendant de retour du Directeur actuellement à Paris, un autre quelconque comme celui de Secrétaire ou de Bibliothécaire avec pouvoir de correspondre avec V. E. et de pourvoir provisoirement à la Direction dans les circonstances qui l'exigeroient.

Eloigné de ma famille et de mes amis je leur serois d'avoir près de moi un homme sociable qui me fut connu et dont je puisse répondre à V. E. j'ai donc pensé Mgr. que vous voudriez bien me donner une personne de mon choix et c'est dans cette idée que je propose M. allais. Sa profession est l'architecture, ayant pallié en M. allais. Sa profession est l'architecture, ayant pallié en remarquables connoissances générales dans les arts. il a voyagé à Rome dans la jeunesse il en avantageusement connu et l'Institut de France lui a proposé tous les membres qui le composent aujourdhui l'académie des beaux arts. il a coopéré à la formation de notre Reglement en qualité de membre de la commission que fut nommée alors et à notre travail. Son caractère le rend propre à vivre parmi les jeunes gens. Son revenu garantit pensionnaire Voulant à Paris appartenant ce qui joint à sa pension d'ici lui donne 3,000 fr. de rente. Il est marié et a un fils. M. Paris qui peut aussi le satisfaire.

Dans cette circonstance j'ajoute que si V. E. trouve à propos de donner à M. allais la place de Directeur de l'Académie de France à Rome, je le prie de vouloir bien me le faire savoir afin que je puisse lui donner ma démission.

Je suis avec le plus profond respect de V. E. le très humble et très obéissant serviteur

Horace Vernet

10 10 1818

19 Juin 1818.

A S. E. le Ministre Secrét. d'Etat de l'Intérieur

Monsieur

J'ai l'honneur d'informer V. E. que selon ses dispositions et expédié par l'entremise du Commissionnaire M. De Lanitis une caisse qui a été mise en route le 8 du Courant et qui contient ceux des ouvrages de Mr les Pensionnaires qui sont désignés dans l'état ci-joint sous le signe x en marge. Il est aussi joint à l'état les Tableaux de Mr. Vallois et Desfontaines, ouvrages d'eux qui avaient exigés par nos Reglements, ont, du consentement de V. E. changé de Destination, au lieu d'aller à Paris, ils resteront ici à l'Ecole Française de la Trinité rendue au culte par les soins de S. M. l'Ambassadeur. Reposant dans être soumis à l'examen de l'académie des Beaux Arts de ces deux ouvrages sur lesquels je crois devoir faire connoître mon opinion à V. E. ce que j'ai fait d'autant plus volontiers qu'elle est toute à l'avantage de leurs auteurs. Ces Tableaux après avoir été vus dans les plaines ici ne vont être définitivement fixés et y avoir place; l'attention des artistes et du public n'ont rien perdu à être examinés depuis dans notre Exposition.

Indépendamment de Mr. Vallois, Grand qui résulte d'une composition simple et bien ordonnée, d'une pantomime exacte dans les figures d'un beau caractère de dessin et d'un bon coloris pour le reste on a remarqué toute la partie de détail soigneusement étudiée et rendue sans nuire à l'exactitude large qui convient essentiellement au genre historique. ces deux ouvrages seront dans les mains de l'Ecole Française et recommandés à Rome le nom de Mr. Vallois et Desfontaines.

Parmi les études qui sont fournis par les Pensionnaires Sculpteurs il n'y a que le Bas-relief de Mr Roman, ouvrage de la 4e année, que j'aurais pu envoyer à Paris pr. me conformer aux instructions de V. E. toutes les autres s'exécutant en Grand s'exécutent ici en marbre; Mais outre que ce bas relief doit se trouver être le modèle disponible l'auteur est peu satisfait de cet ouvrage et il voudrait le préserver en effet combien il peut encore faire, par le modèle retiré d'une figure de demi-bosse, de 6 pc de proportion que j'ai nommé ci-dessus, il développe un talent qui devient remarquable. Dans un bas relief ne donnerait pas l'idée réelle qu'on doit maintenant se faire de l'Exposition de l'an prochain.

M. Cavaceppi s'est proposé d'exécuter en marbre son modèle moulé dans l'état ci-joint sous le signe x en marge. celui de l'Impatient (une Bacchante) s'avance ainsi que sa copie qui est un Ganymède d'une Mouche plus avancée.

M. Pettot a l'espoir d'exécuter aussi son modèle d'un jeune Chasseur. il s'occupe actuellement d'un ulysse étudié qui figurera l'impatient, ci-dessus en marbre par le Duc d'Alba. Il fait regretter celui d'Alexis d'après l'antique qui est une figure moyenne proportion. M. Ramey se propose aussi d'exécuter en marbre son modèle moulé dans l'état ci-joint. J'aurai soin que les Pensionnaires retardés dans leurs études par différents motifs, puissent avant la mois d'octobre les compléments annoncés.

Je prie V. E. de vouloir bien, pour le libre passage de la caisse à la frontière de Mont Cenis, prendre les mêmes précautions que je lui indiquai l'an passé par ma lettre du 2 Juin et qui consistent à ce que le Directeur général des Douanes à Paris fasse informer le Bureau de la Douane frontière que la caisse provenant de l'académie de France à Rome, laissée à la disposition de V. E. ne contenant que des peintures de Dames qui ne pourraient être visitées sans être nécessairement endommagées, en laissât entrer la caisse. Ce moyen j'ai lieu d'être assuré que l'entrée passera sans difficulté.

M.rs Cartot et Simon ont désiré disposer des vuides qui restaient dans la caisse pr. y insérer quelques objets d'art à leur usage et qui consistent en livres roulants de gravures de Dessins, livres, soufflets moulés sur des pièces en médailles antiques &c. Dessins, j'ai pensé que V. E. ne trouverait pas mauvais que je leur procurasse cet avantage.

Un journal nous a appris que les marbres de plusieurs des expéditions dont je vous informai V. E. le 26 Juillet 1817. sont arrivés à Paris. J'espère qu'après l'examen de ces ouvrages, le Rapport qui en sera fait à l'académie, le jugera naturellement digne d'être placé dans l'objet de ma première lettre à celui des ouvrages qui sont. J'aurais écrit aussi à M. Quatremère le Secrétaire de l'académie en lui envoyant un état conforme à celui qui est ci joint.

J'ai l'honneur

&c.

Académie R.le de France à Rome

Travaux de l'année 1819. par Mrs les Pensionnaires de l'Académie R.le de France, exposés publiquement du 15 au 31 mai 1819

Peinture

M. Fallier. un Tableau de sa composition, représ.t la flagellation de N.S.

M. Desorgues un Tableau de sa composition repres.t J.C. guérissant un possédé.

Ces 2. ouvrages travaux de la 3.e année de Mrs Fallier & Desorgues, sont destinés, du Gouvernement de S.E. le Ministre de l'Intérieur, à décorer l'Eglise française et de la Trinité à Rome.

* M. Vinchon. un Berger des environs de Rome, figure d'étude, grandeur de nature.

* M. Odaux. Diomède enlevant le Palladium, fig.e d'étude grandeur de nature

* M. Thomas un Vieillard de Sparte pleurant le Tombeau de ses Citoyens morts aux Thermopyles, figure de 2. pieds de proportion grandeur de Nature

Sculpture

M. Cortot repens.t la Statue du Roi.

cette Statue qui fut érigée le 25 Août 1817. Dans la Salle où se fait l'exposition des ouvrages, y a été mise publiquement p.r la première fois du 15 au 31 mai 1818.

L'auteur a en outre exposé un Narcisse figure en marbre appartenant au Duc d'Alle. plus 2 Bustes dont un en marbre

M. Pradier. un Jeune fils de Niobé s'arrachant une fleche modèle en plâtre, Demi de Bosse, grand. de Nature.

M. Petitot une jeune chasseuse blessé par un Serpent, modèle en plâtre, grand. de nature.

M. Ramey une jeune fille (l'Innocence) modèle en plâtre, grand. de nature

M. Roman un Gladiateur, figure de nature

Architecture.

* M. Caristie. Cinq Dessins, études d'après les restes du monument connu sous le titre de Temple de Jupiter Stator

L'auteur a, sur l'Ensemble de ce monument, entrepris d'abord terminé et qui résulte de feuilles communiqué par le gouvernement Romain et de quelques feuilles particulières que l'artiste a fait faire. Ces feuilles ont été reprises et dessinées de nouveau pour y éclaircir quelques points encore douteux, de commencer tout le plan de l'Edifice et d'en conclure la disposition réellement un Temple. M. Caristie n'a pas encore envoyé le complément de son travail qui constituera son cinquième dessin, avant le mois d'octobre.

* M. Landon. Deux Dessins, études de la Chapelle de Sixte. M. Landon a présenté que 2 Dessins, s'appelle qu'il a passé il a fourni un travail plus considérable que ce qui était exigé.

M. Destouches. N'ayant fourni à l'exposition le travail qu'il se proposait de donner, consistant en un parallèle de Thermes d'après Desgodets qu'il a recueillis à Rome, à Tivoli, à Naples, à Pouzzoles et à Pompeia. Une affection de poitrine l'a pendant plus de quatre mois absolument empêché de travailler. il est allé à Naples pour les rétablissements de sa santé. Il devra faire de retour à Rome l'exécution des Dessins qu'il avait compté fournir pr. l'année 1819. Dans actuellement dans l'année de sa Rédemption, il croit pouvoir l'en occuper exclusivement. Il a choisi le Cirque de Caracalla

* M. D'Dreux. un Dessin de 2 feuilles de grand aigle comprenant tous les détails de la porte extérieure dans Cortes du Temple de Mars Vengeur.

Ces comptables les études de l'année 1819 il montra d'une manière d'exécution la Chapelle d'Antonin de même Temple, deux 2 chapiteaux Doriques, l'un pris dans les Thermes de Caracalla qui servira nécessairement au Mausolée du Capitole, l'autre inconnu, au Musée Thiersonnais. M. D'Dreux a proposé de donner l'emplacement les fonds de Rome et celui d'Augustes. Dans ces deux figures de Rome et celui d'Auguste. Tout il devait de donner la détail le plan du monument. Tout il devait de donner la détail

* M. Van Leemputten. 4 Dessins, études d'après la Colonne de Marcellus

14 103 bis

Gravure

\+ M. Bourgeois. La Vierge & l'Enfant Jésus, d'après un Tableau de Raphaël, de la Galerie Colonne

Dans l'état habituel de maladie où est M. Bourgeois et qui, depuis plusieurs mois le tient dans une inaction absolue il n'a en vue, en envoyant cette épreuve retouchée, que de montrer l'usage qu'il a fait du peu de temps que, depuis un an, ses forces lui ont permis d'employer. il s'étoit proposé de terminer la planche, pour l'Exposition; son état de faiblesse ne le lui a pas permis.

\+ M. Comy, 1 Dessin d'après la Descente de croix de Daniel de Volterre

M. Desboeufs grav. en pierre fine a plusieurs ouvrages commencés. il se propose d'envoyer avant le mois d'octobre ce qu'il doit fournir pr 1817.

Compositions musicales

Mrs Benoist & Roll qui sont a Naples, ont écrit au ~~Directeur~~ qu'ils seroient en mesure pr. que leurs ouvrages de l'année 1817. pussent être sous les yeux de l'Institut dans le courant de Septembre

---

20. Juin 1818.

a S. E. le Ministre Secr. d'Etat de l'Intérieur

Mgr.

je puis penser que V. E. est instruite d'un fait qui intéresse l'academie de France; je ne dois cependant pas omettre de le lui confirmer. Il est certain maintenant que la Toscane a vendu au Comte de St. Leu l'ancien palais de l'académie cette vente met fin a un reste de craintes qu'on pouvoit avoir sur les reclamations qu'auroit pu élever la Toscane relativement à l'echange de la Villa medicis contre ce Palais dont jusqu'ici elle n'avoit fait aucun usage. Le nouveau propriétaire y fait travailler, ainsi la France est bien incontestablement propriétaire de la Villa medicis qui, au moyen des dépenses considérables qu'elle y a faites pour l'approprier à son usage actuel, est un magnifique Etablissement dans une des plus belles situations de Rome.

Rome 24. Juin 1818 104/5 21 107

a M. le Receveur de la Douane frontière à Pont Beauvoisin

M.

J'ai expédié le 12. du Ct. a S. E. le Ministre de l'Intérieur une grosse caisse emballée qui contient des Peintures, Dessins, gravures &c ouvrages de Mrs les Pensionnaires du Roi a Rome. ~~[illegible]~~ l'Encaissage de ces objets a exigé un arrangement et des précautions particulières pr. un si long trajet. S'il falloit qu'ils fussent scrupuleusement visités il seroit impossible de les rétablir dans l'état ou ils se trouvent et ils parviendroient infailliblement dans le plus mauvais état, au Ministre. C'est pourquoi en en donnant avis a S. E

le 19. du Ct. j'ai prié de faire ordonner par M. le Directeur gal des Douanes, le libre passage de cette Caisse dont le contenu n'est d'ailleurs sujet à aucun droit d'entrée dans le Royaume. Mais si elle vous parvenoit à Pont Beauvoisin avant l'ordre de M. le Directeur gal des Douanes, je pense Mr que vous rappellant ce qui a eu lieu ~~[illegible]~~ pour une caisse semblable, sa destination pour le ministère ~~[illegible] l'adresse est suffisante [illegible] la lettre [illegible] laissera librement passer [illegible] vous garantirez qu'on peut laisser passer la caisse sans l'ouvrir [illegible]~~ ~~passé pour un objet semblable~~. Je dois vous dire aussi qu'un retard seroit préjudiciable et qu'il est de toute nécessité que elle parvienne au Ministre avant le 10. de 7.bre je vous prie d'avoir la bonté de m'accuser par le ~~plus~~ prochain courier, reception de cette lettre.

j'ai l'honneur d'être avec bien de la Considération

16 1046 bis

24 Juin 1818

M. Quatremère de Quincy Secrét. p.t de l'académie des Beaux arts

M.

J'ai l'honneur de vous adresser ci J.t un Etat des ouvrages de M.rs les Pensionnaires, produits dans l'année 1817. Vous verrez par les notes qui accompagnent quelques uns des articles, les motifs du retard ou des plus ou moins d'intérêt que présentent quelques uns de ces ouvrages. Il me reste à vous parler d'ici à la Grand Messe ou le Rapport doit être fait à l'académie, les compliments de leur Pensionnat vous sont parvenus.

Les ouvrages de sculpture restant à Rome, attendu que chacun reçoit un supplément d'exécution en marbre son modèle de l'année 1817. M. Roman seul excepté et qui a produit un Bas relief très remarquable mais dont il n'est pas content. Il vient de terminer une figure d'environ 6 p.ds de proportion, qu'on pourra maintenant et qui fera partie de l'exposition de l'an prochain. Cette étude est tout autre chose que son Bas relief et me paraît devoir faire présager beaucoup de talent et de savoir de ce jeune artiste qui n'est à Rome que depuis 18 mois.

David, par sa lettre du 1.er Juillet 1817, a dû dire que M. Pradier devait exécuter en marbre une Nymphe. Etude de 1816 } ces 2. ouvrages étaient
M. Pottier, — un Ulysse. — id } ordonnés

M. Pradier et M. Pottier et Ramey sont maintenant leurs dispositions pour exécuter ainsi en marbre, leurs modèles de 1817. savoir

M. Pradier — un fils de Niobé — } ces 3. figures
M. Pottier, — un jeune Chasseur — } et les 2. précédentes
M. Ramey — un figure de Sauveur — } forment ensemble un groupe

Ces trois marbres indépendamment de la copie de M. Pradier — un Ganymède du musée Chiaramonti et de celle de M. Pottier un Faune du musée Clementin.

Il y a de ces ouvrages quel'Ulysse de M. Pottier qui devait être terminé par Dieu d'hiver et devra aller très certainement en Espagne ne sera pas mis sous les yeux de l'académie. L'Expensionnaire M. Cortot a rejetté son marbre et termine maintenant un Sanglier

au moyen de quoi, à son retour à Paris il pourra montrer deux ouvrages en marbre. J'ai vous ai entretenu de la statue du Roi dans ma lettre du 16. de ce Domicile.

Les articles de l'Etat ci joint, marqués en marge du signe * sont ceux compris dans la caisse que j'expédiai le 12 Juin 1818 à S.E. le Ministre de l'Intérieur. J'en ai informé le Roi en joignant à ma lettre un Etat conforme à celui ci.

Quelques notes sur M. le A. Faure. De l'achèvement du tableau de la Composition de M.r Fallière à de l'ancienneté de quelques uns des 2. premiers artistes de l'Etat. Leurs ouvrages doivent rejetté qui ces ouvrages ne peuvent pas être mis sous les yeux de l'Académie. Ayant été momentanément déplacés de la Chapelle p.r les quelles ils sont destinés le Public dans le Carré attiré l'attention avec les examiner depuis après notre Exposition et ils n'ont rien perdu à cet examen les artistes Romains un peu trop prévenus de l'idée que les Pensionnaires de l'Académie de France, parvenus sans jamais ne leur que des médiocres, paraissent toujours l'approuver quelle ne devient par de Peinture de l'Ecole Française puisque de jeunes artistes débutent dans la carrière par de pareils ouvrages. Pour moi qui crois devoir m'en faire connaître mon opinion à l'académie, je pense que remarque à ces Tableaux que j'avais vieilli un demi siècle pour être considérés comme des ouvrages de maîtres et finis tout par le seul qui pense ainsi.

Vous trouverez aussi M.... annexé à ma lettre mes notes particulières de quelques tableaux de Dessins de Gravures livres d'arts, Bustes et autres du sculpteur de quelques Pensionnaires ont nourris dans la Caisse, profitons de l'occasion qui s'y trouvait. J'ai vous prie d'en faire retirer à part pour être aussi avec la personne chargée de les retirer

~~Il y a aussi un paquet renfermant un Exemplaire de la Notice sur les Tableaux de M. Ramey, à l'habitude d'envoyer des Exemplaires de cette Notice dans les Lettres de~~

18 Juillet 1818

A S. E. le Ministre Secret. d'état de l'Intérieur

Mgr. J'ai l'honneur d'adresser à V. E. un état de la situation personnelle & financière de l'académie de France à Rome, ainsi que je l'ai fait à cette époque de l'année, depuis le commencement de ma gestion.

Le changement quand au personnel consiste dans le départ de Mrs. Callière et Picot, remplacés au 1er Janv. dr. par Mrs. Cogniet, Michallon, Garnaud & Drour. Mrs. Nanteuil et Dattou qui auraient dû être à Rome au même terme, ils sont encore à Paris et n'ont rien fait savoir sur l'époque où ils se rendront ici.

Mrs. Forestier, Pradier & Cariste termineront leur pensionat à la fin de l'année; le premier se rendra de suite à Paris. M. Pradier sculpteur prolongera de quelques mois, à ses frais, son séjour à Rome pr. terminer des ouvrages en marbre. Et de même M. Cariste architecte pour achever sa Restauration.

M. Cortot ex pensionnaire partira pour Paris cet automne dès qu'il aura terminé une Pandore statue en marbre qu'il occupe maintenant.

L'état de maladie de M. Bourgeois devient chaque jour plus allarmant. Dès que je fus instruit par le Médecin de la maison de la nouvelle découverte d'un spécifique pour les maladies de poitrine, j'écrivis à un Pharmacien de Paris pour avoir de l'alcornoc et j'engageai le malade à en demander de son côté. C'est celui qui m'a fait parvenir V. E. et que j'ai reçu le premier. Il y en avait une petite quantité et qui fut bientôt consumée, il m'en parvint aussitôt deux plis de la Pharmacie de M. Lescot, dont le malade continue l'usage mais les médecins consultés n'en espèrent rien, le mal étant beaucoup trop avancé pr. qu'on puisse rien attendre d'aucun remède. On ne peut que chercher à adoucir la situation du malade. Et c'est ce qu'on fait tendrement par tous les petits soins imaginables depuis environ 4 mois qu'il est tombé dans un état de faiblesse absolue. C'est une vraie calamité pour la Maison qu'il s'y trouve un individu atteint de la phtysie pulmonaire. Soit préjugé, soit raison cette maladie est regardée ici comme épidémique et c'est une chose difficile de trouver des gardemalades pr. le soigner. Une l'étant retirée, ce n'a pas été sans peine qu'on en a trouvé une autre, soigneuse et attentive. Un Frère Chamarin vient fréquemment causer avec le malade. Je crois donc avoir fait tout ce que la prudence exigeoit. J'informerai V. E. de ce qui pourra survenir.

Voici maintenant la situation financière de l'Établissement.

Les Dépenses ordinaires, acquittées du 1er semestre montant, compris la retenue des pensionnaires pr. ces six mois à 47,137.

Les Dépenses de réparations & entretiens ordinaires de ce semestre, montent, d'après les mémoires en demande à environ 4000.f sauf règlement de ces mémoires. Et j'ai lieu de présumer que dans le cours du 2e semestre, ce genre de dépense n'ira pas au delà de 2000.f à moins d'évènemens imprévus. Ce qui fera en tout, environ 6000. pr ce genre de dépense en 1818.

J'ai demandé à M. Torlonia un état de situation des premiers 6 mois, que je transmets ci joint à V. E. et par lequel on voit que 54,000.f versés jusqu'à fin de Juin, ont coûté, en change, commission & Intérêts 3038..66. Et que par conséquent, si le change ne s'améliore pas dans les autres six mois, il y aura sur le fonds destiné au service de l'Établissement, environ 6000.f à prélever pour le seul transport de ces fonds, ce qui réduira l'effectif de 1818 à 94000.

Ainsi je ne songe plus, pr. cette année, à proposer à V. E. quoique chose nécessaire, le placement des paratonnerres, non plus qu'aucune disposition que j'avais compté lui soumettre pr. pratiquer, sans de grands frais deux ateliers dans l'étendue de l'académie pr. la décharger de 456.f qu'elle paye pr. deux ateliers loués au dehors; j'attendrai l'an prochain.

Quoique très attentif à borner les Dépenses au strict nécessaire, je prévois que la Dépense du 2e semestre excèdera celle du 1er attendu qu'à la fin de l'année j'aurai à compléter aux trois pensionnaires sortants leurs retenues et à payer à chacun 600.f pr. leurs frais de retour à Paris, plus à M. Cortot une pareille somme pr. le même objet.

Je prie V. E. de remarquer que si, dans le 1er semestre ayant acquitté 47.137.f j'ai cependant fait chez le Banquier jusqu'à concurrence de 54,100. c'est que j'ai dû dans la reçu de répartir des à compte sur l'arriéré de 1817. $\left.\begin{array}{l}6245..00\\618...\end{array}\right\}$ 6863.

Ce à quoi j'ai employé
J'ai payé à Mrs. Cortot et Petitot

Cette dernière somme de 618. est avancée sur l'emprunt fait au fonds déposé en mes mains et destiné par le Duc d'Albe à l'exécution d'ouvrages pour lui ordonnés à ces deux sculpteurs.

M'appuyant sur la lettre du 21. mars, par laquelle

V. E. m'annonce qu'elle me fera connoître incessamment le moyen qu'elle aura pris pour lever ce qui reste dû sur la dépense arrêtée de 1817. J'ai pu prendre chez le Banquier de Genève quelques à comptes sur 1817. A Mr Crotat à Pistoia les moyens de continuer les travaux ordonnés par le Duc d'Aoste. Si à cet égard j'ai anticipé, V. E. jugera que j'étois dans l'impossibilité de faire autrement.

8. août 1818.

a S. E. le Ministre de l'Int.

Mgr. Par ma Lettre du 18 Juin je rendois compte à V. E. de la situation de l'Etablissement. A l'arrivée du Secrétaire, je désignois le docteur M. Bourgeois comme étant près de succomber à une maladie incurable et en effet il est mort le 2 de Janvier. C'est un Piémontois fixé à Paris qui professoit (la Médecine). Il laisse plusieurs planches commencées entr'autres celle de la Statue du Roi que l'Intendant du Gouvernement comme ouvrage à fournir par la 5e année de son pensionnat. Par quel il a joui depuis le 1er Juin 1816. C'est à dire pendant 2 ans & 7 mois. Il a toujours joui de la considération jusques à sa dernière maladie et pendant l'état de mort de feuille les surveille de la mort. Cependant homme mérite aussi des regrets pour la qualité plus aimable pour la douceur inaltérable de son caractère et son désir d'aider de bien mettre à profit les cas qui survenoient pour exercer et accroître ici son talent sous les auspices du Gouvernement.

Comme sa fin étoit prochaine les mesures nécessaires ont été prises pour être en règle vis à vis de la famille plusieurs de ses camarades étoient d'ailleurs prévenus par lui qu'on trouveroit dans ses papiers sa disposition testamentaire. Ce qui l'on en effet trouvé en une lettre du 1er mars adressée à trois d'entr'eux avec qui il étoit le plus étroitement lié.

Un seul article me paroît devoir être soumis à la décision de V. E. c'est cet article pour ce qui suit

" Je désire que l'on envoye à mon frère mon petit coffre garni en cuivre avec ce qui contient ; y ajoutant ma montre

" et l'argent que l'on trouvera chez moi, ainsi que ma retenue en " argent ou à défaut, un billet du Directeur. Ce regret doit aller " à ma famille.

Un collègue Mr. Rosmini, Curé de Roveredo, qui a été désigné comme son exécuteur testamentaire, en connoissance que dépôt le 1er mars où cela fut écrit, il a lui même envoyé le petit coffre dont il s'agit. Et en effet il ne s'est point trouvé à la levée du scellé. On a trouvé une montre d'or et 188 francs contenus en un sac de toile. Quant à la retenue, la question est de savoir s'il en doit être tenu compte à ses parents qui résident à Culler en Savoie est contrôleur de la manufacture d'armes ; je ne le présume pas. L'article 5. du titre 3e du Dépôt Réglementaire porte que la retenue sera acquise par le pensionnaire dans le cours de la 5e année, en sorte payement de 1er après avoir fait l'ouvrage du travail qui le propose et remis par le Gouvernement, le 2e après l'ébauche, le 3e après l'ouvrage terminé.

Quoique cité à l'appliquer aux Sculpteurs & Architecture car lors qu'on fit le Règlement il n'étoit point encore question de Gravure, c'est dans le même esprit que cela doit leur être appliqué. Le but du Règlement fut de dédommager le pensionnaire des dépenses de son ouvrage de la 5e année d'économie qu'avec les 600 fr. de voyage il leur restoit depuis prolongeoit ce voyage et leur fournit à leur retour en France plusieurs villes intéressantes d'Italie.

Dans ce cas ci, où l'un ni l'autre but n'est rempli et comme il s'agit d'un bienfait du Gouvernement il me semble que devoir doit que personnel et principal qui soit accordé au profit du pensionnaire - de famille continuer aussi que depuis son arrivée à Rome Mr. Bourgeois n'a été, toujours qu'un malade à soigner, dans l'inaction et qui, en fait, a été ordinaire, a coûté bien au delà des 775 fr. qui sont cédés de sa retenue.

Me conformant à ce qui se pratique ici à la suite d'une maladie regardée comme contagieuse, j'ai fait brûler tous les meubles de la chambre qu'occupoit le pensionnaire, les grandes chaleurs qui règnent depuis 3 mois ont été un motif de plus pour ne pas balancer à faire ce sacrifice. Je pense à ce j'ai donné espoir au Directeur à cette fin qu'il a laissé entièrement à sa discrétion, c'est pourquoi j'espère V. E. approuvera et me saisira commettre sa décision.

15. août 1818.

a S. E. le Ministre de l'Intérieur

Mgr. J'ai l'honneur de vous donner avis que j'expédie par les Courriers d'Avignon et de N. E. une petite Caisse contenant les ouvrages de M. Debrunfaut gravés en pierre douce et qui représentent, n'étant pas Animaux, être compris dans l'Envoi auquel ont été soumis les ouvrages des autres Pensionnaires, suivi malheureusement de 19. Etuis

Voici la Note de ces pierres gravées de M. Debrunfaut une Cornaline représentant Hyacinthe Descendant aux enfers et demandant à Cerbère la nourriture enchantée.

Une Tête de Bacchante sur une Topaze enfumée, Topaze fumigée

Une Epreuve de Transportrate sur une même pierre (M. Debrunfaut et sa femme)

Retouché en Creux.

J'adresse aussi à V. E. par M. Pierre Didot, qui a bien voulu s'en charger, les ouvrages des Pensionnaires composition M. Durois et Rott. Le Tout formant un Sac pesant.

Si j'ai présenté la voie de la poste pour les pierres gravées de M. Debrunfaut, c'est que c'est un objet de prix dont l'administration des postes serait responsable, l'Estimation est de 110. piastres

Etant la fin du mois M. Dedreux expédiera les deux Destinés qui lui restaient à terminer pour compléter son Envoi de 1817.

M. P. Didot parti hier arrivera vers la fin du Courant ainsi l'un et l'autre objet arriveront en temps opportun pour être soumis à l'Académie des Beaux arts.

J'informe M. le Secrétaire de l'académie de ces envois.

---

15. août 1818

a M. Quatremère de Quincy Secrét. pt. de l'académie des Beaux

Même avis que celui donné au Ministre dans la Lettre ci-dessus ont l'informe en même temps de la mort de M. Bourgeois Pensionn. gravure en taille douce.

22. août 1818.

a S. E. le Ministre de l'Intérieur

Mgr. J'ai reçu la lettre du 31. Spt. par laquelle V. E. me prévient qu'en mon traitement pour les Dépenses de l'Académie de France dans la Somme de 100,000 f. allouée par le Budjet, sont 99,000 f. les Dépenses courantes et ordinaires et 11,000 f. les extraordinaires et réparations urgentes. V. E. m'ayant précédemment fait connaître l'intention de son Prince, j'ai constamment porté tous mes soins à me conformer à ses volontés et ne m'agir que dans des vues d'une stricte économie et je crois pouvoir faire une seule Dépense que ne soit prévue et autorisée par nos Réglements ou de celles indispensablement commandées par la nécessité. C'est à dire V. E. pourra s'assurer en faisant examiner les articles portés en mon Compte précédent et dont Elle verra aussi quand il aura Son Numéro dans mon Compte de l'année courante. L'Economie du Directeur ne peut pourvoir à quelques faibles parties de Dépenses, aucune d'elles ne lui est facultative sur 7/8 mes sont fixés. Le reste, pris annuellement sur les Economies, se consomme et, sans entrer dans le détail de chaque, en voici l'exposé Sommaire

La Dépense p. chaque Pensionnaire peut s'estimer à 3000 f.

Savoir

Traitement	1200 f.
Nourriture	1370.
Frais de voiture, Bains, Frais communs, Imprévus, Maladies, Blanchissage, envoi d'ouvrage, Frais de retour &c. à	430.
	3000.

	f
Il y a maintenant 22. Pensionnaires, ce qui produit	66000.00
Déficit de l'Académie	2870.00
Les Traitement du Gens de la maison et personnes attachées à l'Etablissement, montant par mois à 580 f. et par année à	5760.00
Nourriture de 3. Domestiques	1370.00
Le Directeur, Traitement, Table et Voiture	12000.00
Frais de Banque, change, intérêts de commission	6000.00
Pour cette année	
Les Dépenses accidentelles de tout genre, relatives à l'indispensable entretien du mobilier, Tableaux, Statues de la Ville, Réparations ordinaires de Bâtiment ne pouvant pour cette année s'élever à moins de	12000.00
	106000.00

Je rendrai M.r Jaurenne à N. C. un résultat tout à fait conforme à mes vues exprimées dans ma lettre du 31. Juin. Mais c'est ici que la force des choses et il est vrai par ce qui précède que la Commission d'Architecture d'y apporte le moindre changement, je suis dans l'impossibilité d'y apporter le moindre changement. V. E. remarquera aussi que le Ch.r en poursuit l'établissement, le qui revient au Banquier, l'établissement ne coûtera en réalité que 100,000.

V. E. par sa lettre du m'annonçait que des mesures seraient prises pour l'acquittement de l'arriéré de 1867. Sur ces arrêts je suis parfaitement aux termes les plus pressants quelques à compte. J'espère aussi par mon compte que je me trouve à la fin de cette année en avance de 18000. j'ai en outre une bonne partie de ces avances sur la somme mise en ma main par le Duc d'Alb. pour acquitter à diverses époques les travaux ordonnés par lui à Duez Dimes Commissaires. Il a fallu aussi leur donner de l'argent à compte pour les mettre dans la nécessité de prendre chez M. Corbesia de quoi faire face aux deux dernières payes, ainsi que j'ai eu l'honneur d'en instruire V. E., je ne doute pas que les mesures qu'Elle me marquera pour prendre sur l'arriéré n'ayant besoin, leur exécution, elles ne me donnent la possibilité de me renfermer exactement dans la somme fixée pertinente à l'entretien de l'Etablissement.

J'ai trop de preuves de la bienveillance que V. E. porte à l'Ecole de Rome pour ne pas quelle m'autorise bientôt des mesures propres à me tirer de l'embarras momentané dans lequel je me trouve, c'est pour cela que j'ai cru devoir mettre sous ses yeux un appercu fidèle, mais exact de nos besoins.

A S. Exc.le Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique.

27. août 1868.

Mon Ex.ce j'ai répondu le 22 du Ct à la lettre de V. Ex.ce du 9 Août que j'avais reçue sous le même pli que celle du 8 du même mois que j'avais différé jusqu'aujourd'hui de répondre à cette dernière parce qu'elle n'était parvenue à Rome que le 22 par le Courrier à M.r de la mer, pour être remis sans délai au M.r Mettais deux dessins que lui destinait à pouvoir pour compléter son contingent d'Etudes de 1867. Pensant aujourd'hui cela doit être rendu à Paris et par conséquent remis à temps pour être mis sous les yeux de l'Académie des beaux arts avant l'époque du Concours

faire son rapport sur l'ensemble des ouvrages. J'ai su des Commissionnaires de Rome que la Caisse que les contenait, expédiée à Paris quelques jours après le 19 Juin était passée à Turin le 29 Juin d'où j'ai lieu de présumer que cela en marchandises à Turin ou sur le point d'y arriver.

V. E. par sa lettre du 8 me demande des désignations qui fassent connaître quels sont parmi ces ouvrages ceux qui appartiennent au Gouvernement et parmi quels ceux qui sont ses Désignations. Dans l'état que j'indique à mes lettres du 19 Juin il y a une Note à la suite des 2 premiers articles qui sont 2 Tableaux composés par M.M. Vallois et Desportes les quels sont restés à Rome et placés dans l'église Française de la Trinité. Ces 2 ouvrages sont ceux qui leurs auteurs doivent fournis au Gouvernement et qui commandés par l'autorisation de N. C. sont restés ici pour l'ornement de cette Eglise Française. Mon ex.ce Peinture de la Sainte Famille par M. Cortot, placée dans l'académie, dans les autres ouvrages mentionnés dans l'état du 19 Juin appartiennent à leurs auteurs. Ce sont des études annuelles dans l'état, les artistes marqués d'une étoile, sont ceux contenus dans la Caisse. La sculpture est restée à Rome par les motifs indiqués dans ma même lettre du 9 Juin

---

5 Juillet 1868.

à M. le Comte de Sartiges Directeur général des Musées Royaux.

M.r le Comte

J'ai reçu votre lettre en date du 24 Juillet dernier me faisant connaître à M.M. les artistes français résidants à Rome, celle qui les concerne ils s'étonnent trop honorés d'en appeler que leur lettre pour ne pas y répondre. Ils contribueront par leur production à embellir la prochaine exposition et la continuation qu'on a leur donné de la Bienveillance et de l'encouragement de S. M. donnera une nouvelle activité au Zèle avec le quel Ces Messieurs cherchent à l'école française dans cette ville. Vous savez M. le Comte que ces artistes sont au nombre de cinq, M.M. Jazet, Prêtre, Chauvin, Bogler peintres et M.r Lemaire Sculpteur. Les trois premiers sont

à l'entrée qu'on leur porte), chacun un Tableau pr. le Roi
les quels se rendront là ce qu'ils pourront envoyer d'ailleurs.
Les deux Derniers n'ont pas, cette fois, un pareil avantage
Mr. mais ils se contentent de leur talent et en Artistes
que Vous portez nos artistes pour participer aux distributions
de travaux qui auront lieu par la suite.

Mrs les Pensionnaires sont aussi très sensibles à l'honneur
que Vous leur faites en les invitant à figurer dans ce grand
Concours: Mais entièrement occupés de leurs études et
de leurs travaux annuels d'obligation ils ne peuvent encore
se montrer au Salon c'est pour leur assiduité et leur zèle
à profiter des avantages que leur offre le Séjour d'Italie
qu'ils peuvent prouver leur reconnaissance pr l'auguste monarque
qui leur procure cet heureux. Et ce n'est qu'après avoir étudié
pendant plusieurs années les chefs d'oeuvre que
Rome et l'Italie leur présentent qu'ils essayent par leur
travail de leur 5e année, de se placer à côté de leurs maîtres
Deux Tableaux complettent les travaux qu'ont produit dans
le cours de leur pensionnat Mrs Vallier et Desortiaux, ainsi
que partie de l'Exposition de 1819. Je par une Disposition
particulière de S. E. le Ministre de l'Intérieur ces deux
ouvrages n'auront pas été placés à Rome à l'Eglise de
la Trinité du mont, rendue au culte par les soins de Mr
l'Ambassadeur. J'espère que ces ouvrages eussent mérité
à leurs auteurs du éloge et encouragemens de travaux.

L'un d'eux Mr. Vallier est de retour à Paris, l'autre
Mr. Desortiaux y sera vers la fin de l'année. Je
prends ici l'occasion de vous prier d'être instruit de
leur zèle et de leur emploi qu'ils ont fait de leur séjour à Rome
j'aime à assurer qu'ils montrent la confiance de S. M.
j'en dis autant de Mr. Picot qui n'ayant joui que de la
Pensionnaire pour 2 ans a néanmoins rempli en entier les engagements de
Pensionnaire et qui est retourné à Paris emportant son Tableau de
Regnault qui n'a pas encore été donné aux Artistes avantages d'un tel ouvrage
l'intérêt que je porte à Mr. Michallon m'engage à

leur remercier de Tableau qu'il doit offrir bientôt à nos
il a pensé toute la belle façon à faire de l'étude à la campagne
Espère donner par quel ouvrage donc il va incessamment
occuper me répondre à l'opinion que vous avez conçue de
ses talens en appellant ce jeune artiste au Concours national

9. Octobre 1818.

A S. E. le Ministre Secret. d'Etat de l'Intérieur

Mg.

J'ai reçu la Lettre de S. E. dans la quelle V. E. me prescrit la
mesure à prendre pour diminuer la Dépense des Divers emplois
de l'Ecole de Rome et celle de la Table des Pensionnaires.
Malgré les Difficultés que présente l'Exécution de ces mesures
j'ai rempli les intentions de V. E. en effectuant la réduction
ci-jointe. Elles changent ce que j'avois établi et approuvé
par V. E. depuis plusieurs années par V. E. Je propose de
changer cet ordre dans la volonté manifestée dans la Lettre
précitée de S. E. A cela quelle je me suis conformé
V. E. en diminuant la Dépense de la Table a établi la
partie la plus épineuse des fonctions de Directeur.
Satisfaire une réunion de jeunes gens que leur qualité de
Pensionnaire du Roi veut plus ou moins exigeante
et latter dans une contre la parcimonie, la rapacité et l'incapacité
des cuisiniers Italiens, est jusqu'ici ce qui m'a donné le plus
de peine et la partie des plus désagréables de ma place. La réduction
ordonnée par V. E. par Dois l'augmenter encore. Mais c'est
à moi d'obéir, et le compte de 1er Janvier cette dépense
est réduite à 180 f. par mois pendant. La remboursement
des objets qui ont épuisé les Bureaux dans cette capitale
est constant de 2 p. cent à 7 p. cent, je propose pour que la mention
de chaque pensionnaire et depuis lors le Cours d'Etudes chaque
à placer, haussé ou baissé: aussi n'ai-je pas obtenu les deductions
demandées, sur la Table des pensionnaires qui, jusqu'à ma parvenu
guère abandonnant environ un tiers de ce qui m'est alloué pour
la même dans cette Etat, j'ai pu me faire sur ce article
un retranchement que ne pourrais pas faire un Directeur en famille
Je m'attends à des plaintes, à des réclamations, j'y répondrai
en montrant l'ordre de V. E.

Relativement à la Dépense Ier Grade de la maison V. C me
Prescrit mes rédactions d'un peu plus d'un Trimestre et
Dame ne put porter ma lettre du 22. août p. leur Exactitude et
Novembre j'avois mis la traitement du Prisonnier du Dehors
le Médecin, le Chirurgien l'Architecte, les Entretiens, et l'Architecte
en retraite fut Des publiques Pontes Françaises qui a eu de la
célebrité, cette omission me paroit reportée à l'article qui 730.
au lieu de 807 f. suit ceux de l'Etat Cest donc sur cette dernière
somme quelle faut faire la réduction d'un sixième.
J'ai d'abord fait un retranchement proportionnel sur le salaire
De chacun ce qui a diminué l'Etat de 1422 f. et j'ai
considéré un Domestique : l'un des deux étoit employé
de service du prisonnier. L'autre a celui de Directeur, c'est ce
Dernier que j'ai supprimé Malgré la difficulté que j'aurois
faire cette réduction par un mal comme de la Maladie
que puis causer l'embarras. Nous l'indiquerai ci-devoir
Salaires, voulant porter la moyen possible me conformer
aux vues d'économie que me recommande V. C. La Domestique
supprimé étoit inutile ; Jeune, austère dans l'établissement
depuis près 20 ans et il m'a paru convenable de lui
accorder quelque dédommagement pour le Dernier trimestre de cet emploi
Somme d'établi pour celui qui est conservé.
V. C. pense que 300 f par an doivent suffire pour les
Dépenses accessoires que l'entretien et la Nourriture
J'avouerai que Cest vis qu'il y a impossibilité. La somme
D'environ 300 f. sur laquelle j'ai porté ce genre de dépense
dans ma lettre du 22. août est le résultat des relevés
faits sur le compte de plusieurs années et prises autre
moyen. V. C. pourroit s'en convaincre D'après ce
même Compte. En effet dans cette dans toute
les Etats Des années Dépensa qui diffèrent sous Septième
et quelque variations, Trois Seulement comptent 300.
Dabord les Frais D'entretien à Paris, 600 f. Paris, par 5 années
que Dure la prisonnat donnent par année 120 f.
Les Fournitures du Pharmacien les Frais D'ameublement
Somme p. l'année plus de 2800. Lesquels
Divisés par 22 donnent pour chacun
Blanchissage par tête, environ 46
Viennent ensuite les frais D'Etat 301
1°. Copies en Marbre, Restauration D'un monument
D'architecture antique, Moulages de bronzes annuels de

Sculpture, quelques autres dépenses mais moindres que
qui regardent les Etudes obligées des Peintres, des Graveurs
et des musiciens. L'Envoy annuel de la totalité de
travaux. les Frais de l'Ecole de médecine vivant pendant
toute l'année 2 f
Sur ces totaux, j'ai tâché il seroit difficile de diviser quel est pour
procurer aux Indigents un peu plus de latitude. D'abord l'Etat
actuel ne nous paroit pas devoir proposer de réduction mais
j'espère convaincre V. C que l'on apporte la plus grande surveillance
dans ce qui ne se fait que des dépenses nécessaires
L'entretien des Bâtimens & des meubles a été porté à 800.
D'après un relevé fait pendant cinq années précédentes
ce que regarde les Bâtimens est la plus grande partie de ce qui fait
que les réparations courantes et d'entretien. Du reste
j'ai entrepris de rien faire sans l'autorisation spéciale de V. C
Quant au mobilier, la dernière acquisition d'Envoy qui a fait
faire V. C. la dépense que j'ai portée à cet article
a été peu considérable : mais ce que nous avons n'étant que
suffisant il faut remplacer ce qui s'use. Le mobilier d'une
maison bâtie environ trente personnes se compose de beaucoup
d'autres objets qu'il faut tenir au complet.
Après V. C. D'examiner si l'entretien dans ces mêmes détails
Jamais j'mets toute mon attention à surveiller dans quelque
manière partie de l'administration qui m'est confiée
et je désirerois quel voit V. C. peu laisser toutes mes
Opérations
Les réductions que V. C. me mais par provoir plus tôt les
Irrégularités que l'économie a donnés par la lettre du 3 f. car
Mais l'économie a donnés par la lettre du 3 f. car
ne pouvant y donner d'effet rétroactif elles n'influeroient
que sur les 3 derniers mois de l'année courante et d'effet
n'influera sensible que par la suite
Il me reste à faire remarquer à V. C que le nombre des
pensionnaires sera plus considérable à l'approchain qu'il
n'est maintenant. M.M. Grandin, Gérard et Peintre
Sont les seuls dont la pension expire avec l'année et
dans les seuls dont le nombre sera diminué de quatre
M.r Bourgeois étant mort, le nombre sera diminué de cinq
M.rs Vaudoyer et Batton devant venir avec les cinq
nouveaux pensionnaires, les arrivants au 1.er Janvier 1818. se trouveront
ce que fera en 1819. 3. pensionnaires de plus que en 1818. ce qui
en résultera que le total de la Dépense d'augmentera d'environ
de 3 fois 2850 f. Somme qu'on peut regarder comme le
terme moyen de toute la dépense d'un pensionnaire. Il n'est pas impossible

par l'espérance qu'il ait des choses qui lui donnerait de la
Monsieur et V. C. l'espérance qu'elle pourrait être moindre. Le
traitement des pensionnaires souffrit à peine à leurs dépenses
pensionnaires et à leurs études particulières ; ceux qui n'ont
par quelques moyens pour eux même ne pensionnent pas
tout autres quelque à compter sur leur retenue. Ce qui
me regarde est réduit à la moitié de ce qu'avoit mon
prédécesseur j'en rapporte donc à la justice de V. C.
pour qu'elle fixe mon sort s'il pense encore j'avois lieu à d'autres
réductions.

M. Carlonia m'a témoigné quelque surprise d'être relativement à l'Académie de France sans nouvelles de la
correspondance de M. Lafitte à Rome il y a déjà une assez forte somme.

Voici les Recettes que j'ai faites de M. Carlonia
jusqu'au 30. Septembre

Pour le service courant	71663.
Pour ce que j'ai payé à Mr. Pour l'arriéré	9337
	81000

De la somme 9337. J'ai employé à l'acquittement de mémoire
arriéré Lega 3 j'ai consigné un emprunt sur une somme déposée en
mains 2434
9337.

V. E. voit par là que j'ai mis à peu de choses près renfermé dans la somme allouée pour le Service de cette année les quels
j'ai soldé les retenues des pensionnaires restants et trois
sommes que j'ai déjà retirés.

au moyen de l'économie que j'ai fait sur le dernier trimestre
j'espère que les dépenses ordinaires n'passeront pas 71000.
qui sont au dépens faits 71663

La Caisse pr. l'année sera de 93883

J'irai à agir les frais de Banque et la dépense de
Batiments cette dernière sera de 6. à 7000.

Quant à celle de Banque elle ne peut être traitée que à
la fin de l'année.

A S. E. le Ministre Secret. d'Etat de l'Intérieur

Mgr.

M. Nanteuil le Dutton qui obtenant le grand prix
aux concours de 1817. et qui devoit se rendre à Rome
pr. l'an. Janv. 1818. n'y sont point encore. J'ai trouvé établi
établi que quand un pensionnaire arrivoit dans le cours de la
1re. année le Directeur lui tenoit compte de son traitement
d'émulation pour les mois écoulés pourvu qu'il satisfasse à son
Engagement pr. cette 1re. année C'est à dire qu'il produisse
Ouvrage exigé par le Reglement de cette année ainsi que j'en
ai usé à l'égard de M. Blanc qui de son coté a rempli
son engagement par une figure d'étude la quelle faisoit
partie de son ouvrage. Ensuite l'on passe à l'examen de
l'Académie des Beaux arts : j'remarque cependant que
que cet usage pourroit devenir abusif. et ne faudroit pas
que le pensionnaire le regardât comme un droit. 1. parceque
le Reglement ne l'explique pas sur ce point. 2. parceque
arrivant vers la fin de l'année, le pensionnaire n'auroit
le tems suffisant et guide pour à Rome l'ouvrage exigé
Je vous prie donc Mgr. de déterminer ce que j'aurai à
faire à l'avenir pour semblable

24. 9bre

A S. E. le Ministre Secret. d'Etat de l'Intérieur

Mgr.

M. Gradier pensionnaire sculpteur dans la 5e. année expire au 31 9bre prochain
Demande à V. E. une prolongation de 6. mois : j'ai attesté que la faiblesse
de la santé et plusieurs maladies qui ont attaqué à différentes époques la
jeune artiste l'ont empêché de travailler en marbre ainsi qu'il a entrepris
d'une statue de l'Architecture. Il a cependant fait cette époque cela
c'est de deux ouvrages. Cependant on ne peut pas dire que ces deux ouvrages
soient pour lui un moyen d'utiliser son talent. Il a déjà fait
il a épuisé tous les moyens d'obtenir l'encouragement du Gouvernement en gagné
d'abord trois grands prix qui méritent l'encouragement de son pays
Son travail pour cette année est très satisfaisant. Il a fait
d'une belle figure d'homme nu. Le sujet est tiré de
M. Thomas. Il a remis aussi à la fin de l'année dernière
la nécessité de retourner à Paris à la fin de Décembre. L'Economie que
m'est recommandé de par V. E. m'empêche de déférer à la demande
de M. Gradier autrement que attestant l'excellente conduite de cet artiste
dans sa retraite.

30. 8bre 1818

A S. E. le Ministre Secret. d'Etat de l'Interieur.

Mgr.

Je prend la liberté de recommander à V. E. le pensionaire du Roi, M. Cortot qui, dans un long séjour qu'il a fait à Rome s'est acquis un talent qui mérite d'être employé à son retour dans la Capitale. Il est l'auteur de la première Statue du Roi qui se soit faite et qui est le plus bel ornement de l'academie de France. Cet ouvrage, s'il étoit connu à Paris, placeroit, j'ose en douter pas, M. Cortot parmi nos sculpteurs les plus distingués. Il faisoit le sujet de mes lettres du 11. & du 27. Aout 1817. et V. E. sur le compte que je lui rendois, voulut bien me marquer le 12. 9bre suivant qu'Elle verroit l'artiste avec intérêt & le soutiendroit dans la carrière qu'il s'est ouverte avec honneur. je reclame cette disposition favorable de V. E. à son égard. Ses moyens d'existence résident uniquement dans son talent lequel ne sauroit se montrer qu'étant occupé & encouragé par le Gouvernement, sous les auspices duquel il s'est formé.

Avant de se mettre en route, il a expédié p. Paris deux ouvrages qui seront vus au Salon prochain et je suis persuadé qu'ils confirmeront l'opinion qu'on a ici des talens de l'auteur.

je dois ajouter que ses qualités personelles, sa droiture, sa sociabilité, l'ont fait aimer & estimer de tous ceux qui ont eu des rapports avec lui. il n'a eu que des amis parmi ses compagnons d'etude. En un mot il mérite à tous égards un accueil favorable et la protection de V. E.

---

7. 9bre 1818.

Monseigr.

Le Pensionaire M. Caristie m'a envoyé de Naples la demande ci-jte qu'il adresse à V. E. et qui tend à ce qu'Elle veuille bien lui accorder une prolongation de six mois. Cet artiste très laborieux ne seroit assurément pas en retard s'il n'avoit pas été frustré d'une partie de son temps par une affection de la vue qui lui a causé les plus vives inquiétudes et dans son séjour à Naples la fievre l'a encore retardé dans l'objet qui l'y a conduit.

Je puis donc certifier la verité des faits et si V. E. consulte les architectes membres de l'Institut je suis persuadé qu'ils l'engageront à favoriser dans sa demande, ce Pensionaire dont ils attendent des travaux interessans.

6. Novembre 1818.

A S. E. le Ministre Secret. d'Etat de l'Interieur

Mgr.

Je dois rendre compte à V. E. de deux fêtes que M. l'ambassadr a données à S. M. le Roi de Naples. N'ayant pas un local assez vaste dans le Palais de l'ambassade, M. le Comte de Blacas m'a témoigné le desir de donner cette fête dans celui de l'academie. Cette Maison étant celle du Roi, elle est par conséquent à la disposition de M. l'ambassadeur lequel a pris sur son compte les frais du déplacement d'une partie des statues et objets d'art que contient notre Galerie de l'antique, ainsi que la dépense qu'ont occasionné quelques dispositions particulières pour adapter le local à cette circonstance passagère. ainsi il n'en resultera aucuns frais p. l'academie. Tout sera retabli dans son premier état au compte de Mr. l'ambassadeur.

C'est M. Mazois architecte & auteur de l'ouvrage intitulé Les Ruines de Pompei que M. l'ambassadeur a chargé de décorer le local qui comprenoit tout le plan du Palais au sol des jardins, il s'en est acquitté avec beaucoup de gout et de célérité. La fête a été magnifique et tout à fait digne de son objet. S. M. le Roi de Naples s'y est rendue accompagnée de S. M. le Roi Charles IV. Tout le corps diplomatique les Cardinaux, la Noblesse Romaine y ont assisté. M. le Cte de Blacas en a fait les honneurs avec la dignité & la grandeur qui le caractérisent personnellement et qui appartiennent aux représentans du Roi de France.

Cette fête qui a eu lieu le 27. 8bre a été suivie d'une seconde le 3. 9bre avec quelques variantes dans sa disposition et dans celle du repas.

Les Pensionaires du Roi ont été invités. le beau temps qui a constamment regné pendant trois semaines a singulierement favorisé les préparatifs. On s'occupe maintenant à enlever tout ce qui a servi à l'appareil de la fête, et à remettre les choses dans leur premier état.

20 Janv. 1819.

M. Quatremère de Quincy Secrét. pt. de l'Académie des Beaux arts

M. Le Cte. le Ministre de l'Intérieur m'a fait parvenir avec votre lettre du 20. 9.bre dernier le Rapport de l'académie sur les travaux de M.r le Pensionnaire du Roi. j'ai, selon mon usage réuni en M. R. et lu ici dans la séance du 8 Janv. 1819. votre lettre du Rapport les observations et les conseils qu'il contient ont été écoutés avec l'attention et le respect qui leur sont dus. Chacun en a pris entière lecture particulière pour méditer sur ce qui est relatif à son ouvrage. L'Académie peut être assurée qu'rien n'est plus utile à l'Artiste et à l'ardeur même des Elèves que l'effet leur donne chaque année. Ce Rapport est toujours attendu avec impatience. La quelle que puisse être la sévérité des observations on convient toujours de leur justesse. je supplie donc l'académie de continuer à mettre la même soin dans les observations qu'elle adresse aux Elèves de l'Ecole de Rome et sans craindre d'entrer dans les détails sur chacun des ouvrages. et j'ajoute que ce rapport contribue efficacement au meilleur emploi du tems, et à entretenir l'émulation des pensionnaires c'est donc en considération de tout cet avantage que je désire que le travail de l'académie nous parvienne plutôt l'époque prescrite qui s'écoule depuis la publicité à la séance d'octobre jusqu'au moment où nous le recevons est comme perdu pour l'artiste. chacun attend les avis qu'il doit recevoir et ne commence à s'occuper de travail de l'année que quand il peut quelle partie de son art il doit approfondir et quels sont les vices qu'il doit chercher à éviter. ce M.M. pourraient aussi imputer le retard quelquefois que chaque année est envoyé au poste d'Italie qu'on impose leurs ouvrages : de la distribution dans les salles subséquentes le découragement de l'artiste. La route aussi dont le pensionnat a fait l'année, ont déjà quitté Rome et c'est après leur départ qu'il faut leur faire parvenir l'opinion qu'il portera à un dernier travail que est toujours le plus important.

j'ai cru M. devoir vous présenter ces considérations pour vous engager à donner à l'année la ordre nécessaire afin que l'expédition du Rapport nous soit adressé immédiatement après sa publicité à l'Institut.

M.r Landon et Lemy n'ont trouvé dans le dernier aucune observation sur les ouvrages qu'ils ont envoyés. Il n'y est pas non plus fait mention de celui de M. Bourgeois. Il était une partie du Copiste, vous voudrez bien faire remplir cette lacune.

Quant aux Copies en marbre, j'aurois désiré que l'académie nous fit part des observations que leur ouvrage ont donné lieu. Les Pensionnaires actuels ont presque tous vu ces Copies et il ne leur serait pas été inutile de connaître le jugement qu'en a porté un tel et quelque soit le satisfaisant point allez à la négligence qu'on a reproché à quelques uns de leurs prédécesseurs. Quant au choix des originaux il présente souvent des difficultés soit par rapport à la grandeur de la salle plafond soit par rapport à l'économie allez à ce ouvrage d'une grandeur proportion à qui exact connu moins de facilité. L'académie peut être assurée de l'attention que j'apporterai à ce que ce choix soit le meilleur possible. Peut être vous communiquerai-je sur l'article des deux copies en général quelques réflexions qui résultent de l'expérience que j'ai acquise /.

6. Janv. 1819.

A S. E. le Ministre Secrét. d'Etat de l'Intérieur

M.gr.

Ayant à prendre chez M. Torlonia la première somme nécessaire au Service de cette année, j'ai voulu connaître le compte à Banquier avec l'académie de France à Rome depuis 1818. Il en résulte que M. Torlonia a remis à mon prédécesseur 60000 f. Après m'être assuré que le solde reclamé était bien celui que j'avais trouvé, j'ai fait payer le montant du change que j'avais reçu, j'ai fait payer le montant du change sur Paris à l'ordre de M. Bonnet, Banquier de l'Intérieur et commissionné de banque qui V. E. m'a ordonné de porter en dépense.

Il appert par ce compte 1.° que j'ai reçu dans le cours de 1818. la somme de 103000. de quelle les fonds se montaient à 6886. 2.° Que M. Torlonia a remis en divers payements 60000 f. et qu'il a fait, sur Décembre, de 43.000. pour les frais des mêmes travaux en arrêts, sur Décembre, de 43.000. pour les frais des mêmes travaux en arrêts,

V. E. verra par le compte de M. Torlonia que ce retard dans le remboursement occasionne des frais d'intérêts qui p^r. l'année, se montent à plus de 1160. Et que cette somme étant entièrement perdue pour l'Établissement et pour le Trésor, il seroit à desirer que le Correspondant de ce Banquier reçut dans le cours d'un trimestre ce qui est nécessaire au service du trimestre suivant. L'académie seroit par là dégrevée d'une dépense qui est considérable vu sa position actuelle. Sans doute V. E. aura fait faire en Janvier à la Maison Lafitte des versements qui arrêteront le cours de ces intérêts.

Quoique ayant reçu dans le cours de 1818, 103000. il n'y en a eu que environ 93000. d'employés aux dépenses ordinaires de l'académie le surplus l'a été à acquitter les mémoires d'ouvriers formant une partie de l'arriéré de 1817. je n'aurois donc point dépassé la somme de 100000. à laquelle V. E. avoit fixé les dépenses de 1818. si les frais de change banque et intérêts ne se fussent montés à la somme extraordinaire de 6286. Car ayant dressé un aperçu du compte de 1818. d'après les pièces qui doivent y servir de base, je trouve

En dépenses ordinaires	93000.
Entretiens de bâtimens &c. environ	5000
	98000.

Ce n'est que par les 6286. que j'ai dû payer au Banquier que je me trouve avoir dépassé la somme fixée par V. E.

Cette dépense pourra être moins considérable cette année, si notre change s'améliore et si V. E. veut bien faire prendre des mesures propres à faire cesser les intérêts.

J'observerai encore que M. Torlonia étant souvent à découvert de fortes sommes, le Directeur de l'académie se trouve comme dans la dépendance de ce Banquier. il n'a à la vérité encore refusé aucune des demandes que je lui ai faites, mais il se fait un mérite de ses avances et a l'air de tenir de sa bonne grâce un argent qui cependant coute si cher.

Je finirai en suppliant V. E. de me faire expédier le plutôt possible le compte vérifié de 1817. afin que je puisse partir de ce compte arrêté et approuvé p^r. établir celui de 1818. La Bienveillance de V. E. et la protection qu'elle accorde aux Beaux arts me donnent l'assurance qu'elle voudra bien porter son attention sur le bel et utile établissement de l'académie de France à Rome et ~~les~~ prendre en considération les diverses observations que je soumets à sa prudence.

8. Mai 1819.

A S. E. le Ministre Secrét. d'État de l'Intérieur.

Mgr. J'aurai dans peu l'honneur de vous annoncer l'expédition des ouvrages des Pensionnaires de l'académie R^le. de France, produits de l'année 1818. et dont, suivant l'usage, l'exposition publique vient d'avoir lieu ici le mois dernier. La sculpture est nombreuse: cela formera 8. à 9. caisses pesantes et qu'il ne convient pas d'envoyer entièrement par terre.

Lors d'un semblable envoi que je fis il y a deux ans, je m'entendis avec M. le Préfet des Bouches du Rhône. la plupart des objets étoient des copies en marbre déjà un peu anciennement exécutées; il importoit assez peu que leur arrivée à Paris tardât plus ou moins; c'est pour quoi j'engageai alors M. le Préfet à expédier de Marseille par la voie la plus économique j'entendois par le Rhône et les canaux navigables. M. le Préfet les expédia de Marseille par mer et après beaucoup de tems cela arriva au havre et enfin par la Seine à Paris.

L'envoi dont il s'agit maintenant offre plus d'intérêt en ce qu'il se composera de 3. statues en marbre toutes ouvrages originaux des Pensionnaires et d'une seule copie en marbre d'après l'antique. Il leur est intéressant que cela parvienne à Paris, à tems pour être soumis à l'examen de l'Institut et pour que le rapport en puisse être fait dans la séance publique du mois d'octobre.

En conséquence d'après les informations et les avis que j'ai pris je me détermine à expédier en caisses par mer à Marseille, pour de là être transportées par roulage à Paris. D'ici à Marseille le transport est peu dispendieux et la saison le favorise. De Marseille à Paris il en coute, prix moyen 44 f. du cent kilog. Et cela va en 30 jours. tout le trajet depuis Rome peut être l'affaire d'un mois 1/2. Il y a donc beaucoup à gagner du côté du tems.

La caisse de tableaux et dessins envoyés l'an passé fut plus de 3. mois en route. ~~comme il avoit fallu quelle traversât~~ elle éprouva un dommage de la cause duquel je n'ai jamais pu être instruit. j'ai su seulement qu'arrivée de Milan à Turin en mauvais état et imprégnée d'humidité, le Commissionaire de cette dernière Ville, pour sa responsabilité, avoit fait dresser procès verbal de l'état de cette caisse avant de la faire passer outre. Comme il avoit fallu qu'elle traversât divers petits États d'Italie j'imagine qu'à quelque Douane, elle aura été ouverte sans qu'on ait pu la rétablir dans son premier état et qu'ensuite

independamment du mouvement et du frottement de son contenu la pluie y aura pénétré. j'ejoindrai donc aussi la caisse des peintures de cette année aux caisses d'écriture. Rien n'est plus dangereux pour des objets de cette nature que l'ouverture des caisses aux Douanes. C'est pourquoi je Vous prie Mgr. de faire prendre avec la douane de Marseille les mêmes mesures que celles qui furent précédemment prises avec celle de Pont Beauvoisin; c'est a dire de faire donner de suite par M. le Directeur g.l des ordres à Marseille pour que ces caisses qui porteront l'adresse de V. E. et ne contenant que des objets d'art, entrent librement et sans être ouvertes. Sans cette précaution j'appréhenderois beaucoup de nouveaux accidens. /.

---

28 Mai 1819

Mgr. J'ai reçu la lettre du 21. avril par la quelle V. E. me fait connoître le Dessein qu'elle a formé de faire copier les Peintures de la chapelle Sixtine. je me suis aussitôt occupé de prendre les informations nécessaires p.r répondre aux différentes questions contenues dans sa lettre: Et je le ferai dans l'ordre où elles sont énoncées.

je commence par remercier V. E. d'avoir jetté les yeux sur moi pour la direction de cet important travail et je me trouverois très honoré de contribuer à l'exécution du glorieux projet qu'elle a conçu.

Les Peintures à fresque de la chapelle Sixtine sont les moins détériorées de toutes celles qui existent à Rome. l'Enduit est partout adhérent aux murs. Mais la fumée des cierges a répandu comme un voile particulièrement sur le Jugement dernier qui en est fort obscurci. Par des expériences récemment faites à Rome, il paroît très possible de faire disparoître cette salissure, sous la quelle on retrouveroit sans doute les couleurs très peu altérées. Rien ne doit faire appréhender la destruction prochaine de ce chef d'oeuvre. Les Peintures de Raphael dans les chambres du Vatican, la Cène de Leonard de Vinci à Milan, celles même du Dominiquin dans diverses Eglises de Rome présentent des causes de destruction bien plus imminentes et la Cène de Leonard est presque entièrement détruite.

Je n'ai jamais vu de copie du Jugement dernier et personne ne m'a dit en avoir vu. une histoire de la Peinture en Italie fait mention d'une existante à Naples, faite par un Peintre nommé Marcel Venusti, sous les yeux de M. Ange. les figures ont, dit l'auteur, environ 6. pouces de proportion. il ajoute qu'il y en a une autre à Rome au Palais Colonne. Mais je crois que c'est une erreur. je n'ai vu dans ce Palais qu'une copie en bas relief sur Ivoire et de très petite dimension.

Il a été fait un grand nombre de Gravures d'après ces Peintures mais leur nomenclature est ici inutile. Le Cabinet des Estampes à

la Bibliothèque du Roi doit posséder à peu près tout ce qui en existe.

V. E. en trouvera trois, ci-jointes, et qui pourront lui donner une idée de l'immensité de ce sublime ouvrage. l'une représente le Jugement dernier, l'autre les Peintures de la Voute, supposée géométrale. la dernière est une vue perspective de l'Ensemble de la Chapelle avec une portion de la Voute.

Cet immense travail peut se diviser en trois parties. la première dont il faudroit s'occuper, seroit le Jugement dernier. la seconde, les tableaux du milieu de la Voute et la 3.e aussi considérable à elle seule que les deux autres, comprendroit toutes les peintures latérales de cette voute, figures, architecture et accessoires ainsi que les tableaux remplissant les 4 angles lesquels ne sont point indiqués dans la gravure à cause de la difficulté de les tracer sur une surface plate; mais qui le sont dans la Vue Perspective.

Pour faire une copie du Jugement dernier, il faudroit le diviser en quatre bandes de toute sa largeur. les quelles pourroient encore se subdiviser par les intervalles des figures: car le copiste ne doit pas avoir à travailler sur une surface trop étendue puisqu'elle lui masqueroit la partie qu'il doit copier. je pense que c'est à l'huile sur de la toile bonne et forte que ces copies doivent se faire. les diverses parties seroient réunies ensuite par l'opération du rentoilage sur une toile de la grandeur du tableau* ou marouflée sur un mur. Il faudroit commencer par faire avec le plus grand soin un calque général qui seroit un guide sûr pour l'exactitude du Dessin et qui serviroit à tracer les coupures et à opérer ensuite la jonction des parties.

La chapelle a, de long.r 41. mètres. de larg.r 13, 14. de haut.r jusqu'à la naissance de la voute 16, 32. les ... 6.

*40 p.ds 6 ° sur 53 p.ds

Il est difficile de donner un apperçu du temps nécessaire pour exécuter la première partie de ce grand travail la copie du Jugement car déjà il se présente un obstacle. Dans la chapelle Sixtine, à diverses Epoques de l'année, se font des Cérémonies Religieuses durant les quelles tout ce qui y est étranger doit disparoître. elles se succèdent à des distances assez rapprochées pendant six mois et demi. on ne peut donc employer à ce travail que 5. mois et demi de l'année, à partir du milieu de juin jusqu'à la fin de Novembre. On ne peut suppléer au manque de temps par le nombre des artistes parce qu'ils se nuiroient puisque les planchers qu'on établiroit dans les parties supérieures mettroient dans l'ombre ceux qui seroient au dessous.

Pour bien copier M. Ange il faut être capable de faire de bons originaux. Ce maître sublime dans le caractère qu'il a créé, est tout près de l'exagération et du boursoufflé. Des copistes inhabiles ne pourroient atteindre à sa beauté et à la force de son Dessin et l'ouvrage seroit insignifiant.

Cinq Centres au plus pourraient travailler d'après le Jugement dernier
Ils ayant chacun jamais que 3. mois à employer, il leur faudra
un travail actif pour que chacun termine sa portion en 3. années
Quand au payement, il est difficile à établir. Mais pour obtenir
une approximation j'ai mis deux pouces pour chaque tableau et
ces, les divisant par la pensée en cinq parties, nous avons trouvé
que chacune ne pourrait se payer moins de dix mille francs. En
effaçant le peintre retrait le matériel nécessaire.

Selon cette il faut des artistes habiles et veut absolument admettre
Cartons de M. Ange pour arriver à un résultat satisfaisant.
Il y a ici un grand nombre de compositions ou chacun peut choisir
Dont une copie même faible, peut donner une idée. Et est partout
entouré d'une forme très profonde. On dirait que le maître s'est plu à montrer
une science profonde. On dirait que le maître s'est plu à montrer
dans des attitudes variées et difficiles le contour simple d'un
doigt. Tout rendu dans cette peinture colossale comme si l'artiste
n'avait eu qu'à peindre qu'une seule figure.

Il faut donc 30,000. Sachant plus les Cartons qui seront la copie
du Jugement dernier.

En cherchant à rendre compte de la dépense du matériel et du
moyens d'exécution on trouve de grandes difficultés à surmonter
et par conséquent des frais à faire. Un échafaudage considérable
tel que celui de la Chapelle Sixtine. Il faut établir toute une quatre planches
chacun d'environ 15 pieds carrés, qui soient sans danger. Comme
planches et à des hauteurs différentes depuis 10. pieds au dessus
du sol jusqu'à 45. Il faudra pouvoir se promener et remonter
à volonté. On ne peut s'appuyer sur aucun mur, tout ainsi que la
voute sont couverts de fresques. L'habit du Soldat les gaulles
se comptent par quelques mille pieds de superficie; leur couleur,
les brosses pour les imprimer, celles à employer par les Peintres, la
personne de service pour hausser ou baisser les poids selon les
besoins des Peintres qui ayant à peindre des figures depuis haut jusqu'à
l'opposé doit changer d'situation son chevalet. Les échafaudages
seront étudiés et faits de manière à pouvoir rendre la
partie peinte sur un cilindre afin qu'elle n'empêche par l'artiste de
voir la partie qui doit être copiée. Le calque général à faire et
des doubles pour décalquer les parties sur chacune des voutes
Enfin les dépenses quoi ne pouvoir prévoir, un local donné pour servir
de dépôt, transports &c. &c. Toutes ces dépenses réunies ne
montent pas à une somme moins que j'estime quelques calculs de
détail, à une somme égale à la première, c'est à dire 30,000.

ainsi le Jugement dernier seul, environ 100,000.

Quatre cent cartons primitifs de M. Ange, dans la voute, on peut
admirer quel fadeur a été peindre la femme: la première tableau est à la
voute un peu plus du quart de la superficie, mais la difficulté augmente
à cause de la position très pénible dans laquelle l'artiste
continuellement les copies et sur la grandeur de certaines Etoiles qui
devront contenir au moins une figure de 20 pieds de proportion et
par conséquent de l'échafaudage qui devra être établi à 45 pieds de
hauteur sur une étendue irrégulière à celle de la chapelle afin que
plusieurs artistes travaillent à la fois.

Il faut remarquer ici que les Voutures sur le rampant des voutes
sont calculées de manière à posséder leur effet en suivant la courbe
qu'elles traversent. Appliquer sur une surface plate elles deviennent
pour ainsi dire, un document d'imperfection. Il faudrait donc
les appliquer sur une toile pareille, avec un Maître de la même
étendue.

C'est avec raison que N. E. apprit quelle tendance aurait de Roi poursuivre
tout charge pour l'exécution de quelque partie de ce grand ouvrage
C'est donc cette idée que j'ai prise l'appui de la proposition qui
Sera faite à ces artistes. Si les uniques de dans le déplacement
seraient une dépense à ajouter à la somme que j'ai indiquée, une
autre chose à considérer c'est qu'il faudrait que la capacité de
ces peintres fussent reconnue par la Société. Supposons
qu'aucun fournis des preuves jugées satisfaisantes, un de ces artistes ne
remplit cependant pas les intentions de celui qui désirait tenter
l'opération quel pourrait être le moyen de lui faire cesser les
travaux. Les Chefs de l'académie ont déjà fourni un preuve de
capacité qui pourrait se considérer comme suffisante, cependant
tous moyens de faire ne semblerait pas licite, le Directeur aurait
droit employer sans guide pendant vingt aucune indemnité. car
il est de l'intérêt absolu que le Directeur chargé de la conduite
de cette affaire et qui seule pour aussi dire comptable aura les
artistes de beaux arts et ceux qui le protestent ait une latitude
convenable d'action, pour arriver autant les moins possible
aux résultats.

Je présente ici une autre genre de difficulté étranger à l'art. Le
Gouvernement Romain, on Italien. Il regrette peut être un parti
Soit cramoisi de Romagne ou la langue d'oc est très usuelle
littéraire. Il espère la chapelle Sixtine, mais permission ne pourra
se demander que Diplomatiquement et quelle que soit la détermination
V. E. je crois qu'il serait prudent de ne la demander que pour
le Jugement dernier, seule rien préjugeant sur le reste
de l'ouvrage.

Je pense aussi que V. E. avant d'apprendre une détermination sera
bien aise d'avoir d'autres propositions à lui soumettre d'artistes, à
Rome ou artistes italiens, même à des peintres renommés de
Rome

Ceux qui ont vu et qui se souviennent très bien de ce qu'est la Chapelle Sixtine pourront la apprécier. Quelle que soit leur manière d'envisager l'opération, j'affirme que la dépense ne sauroit être moindre que celle que j'ai indiquée. Je suis sur les lieux et plus à même que personne de m'en faire une idée juste.

V. E. aura surtout à se défier des personnes qui instruites de son projet y verront aussitôt une entreprise, une spéculation et lui feroient d'autres propositions. Ou le travail se feroit mal et le but manqué ou bien la chose une fois commencée il y auroit d'autres appels de fonds aux quels il faudroit bien souscrire.

Je me resume le projet qu'a conçu V. E. est beau et grand. Après la gloire d'avoir créé un pareil monument vient immédiatement celle de lui donner une seconde existence. Mais il presente de grandes difficultés dans son exécution. En adoptant la division que j'ai proposée, trois années et environ 100,000. f sont donc nécessaires pour avoir une copie du jugement dernier que je considère comme environ le quart de l'entreprise.

---

5. Juin 1819

à S. E. le Ministre de l'Intérieur

Mgr. Je me croyois en mesure de pouvoir aujourd'hui adresser à V. E. mon compte de l'exercice de 1818. qui est prêt et mis au net en 3. expéditions sauf la partie de la Recette des fonds ordonnancés. La lettre de V. E. du 30. mars der. m'indique à la vérité la forme que j'ai à suivre et qui consiste à établir la Recette des fonds ordonnancés sur leur produit net, c'est à dire en deduisant les frais de banque change &c. et de considerer ce qu'il pourra y avoir de Recette excédante, comme anticipation sur les fonds de 1819. — Mais comme la quittance de M. Torlonia pr. cet objet est du 30 janv. 1819. je ne sais néanmoins si je dois en faire la deduction sur les ordonnances de 1818.

Pour ne pas faire de fausses écritures, je prends le parti d'adresser à V. E. une des 3. expéditions où l'on trouvera cette partie provisoirement laissée en blanc, et, sur une feuille volante le détail des Recettes faites. Je supplie V. E. de faire établir la chose comme elle doit l'être, en déterminant dans quel compte je dois faire entrer ce que j'ai payé au Banquier le 30 janv. der. Après quoi si V. E. veut bien me renvoyer cette expédition je remplirai aussitôt la lacune aux deux autres et ajouterai à toutes le resumé qui doit les clore et je lui expedierai le tout avec les pièces à l'appui

26. Juin 1819

à S. E. le Ministre de l'Intérieur

~~Note~~ Etat des Caisses ~~embarquées~~ emballées le 23. Juin 1819. à Ripagrande pr. aller en droiture à Marseille sur le Batiment, la Volonté de Dieu Cap. Franc. Lavarello

Marbres

M. N.º 1. Ulysse, par M. Petitot .. marbre
M. N.º 2. Cérès copie du même .. Pet. .. 600.f
M. N.º 3. une Bacchante p. M. Pradier .. 1200
M. N.º 4. un des fils de Niobé du même .. 2000
M. N.º 5. un Ganimède copie du même 1020.
4820

Platres

P. N.º 6. un jeune chasseur, de M. Petitot 1350.
P. N.º 7. Capaneé foudroyé M. Roman
P. N.º 8. un fils de Niobé. M. Pradier 1600.
P. N.º 9. Polysiène et Cyparisse M. Dubois 800.
P. N.º 10. une fig. de femme et mort (?) etc. M. Brun 1000
Total = Poids de Rome 9570

Les Caisses ci dessus portent l'adresse de S. E. le Ministre de l'Intérieur

V.on N.º 11 contenant des Platres &c. 2080
appartent. à M. Vinchon
porte par erreur l'adresse du minist.

D N.º 12. contenant des platres .. 2020.
D N.º 13 content. id 1760
D N.º 14 cont. livres gravures etudes &c. 610.
Ces 3. caisses app. à M. Destouches 4390

B N.º 15. une malle 150
B N.º 16. une caisse emballée .. 300.
ces 2. objets app. à M. Beauvoir 450

Les deux plus grosses caisses N.º 1 & N.º 7. n'ayant pu être pesées à la douane faute d'une Romaine assez forte, si l'on estime par approximation les 10. caisses ensemble peser 18000.f, cela produiroit en Kilogrammes — 6000 qui pr. le transport de Marseille à Paris, par terre à 40.f du cent de Kilog. couteroient 2400.f

Mais la caisse N.º 1. devant partir de Marseille la première, l'évaluant du poids de 1200 Kilog. son transport couteroit 600.f

Na. La caisse N.º 11. porte par erreur l'adresse du Ministre elle appartient à M. Vinchon pens. qui sera à Paris avant l'arrivée des caisses on indiquera d'ailleurs au Commissiont. à qui elle doit être remise à Paris

3. autres caisses appartiennent à M. Destouches. Elles sont marquées D. N.º 12. 13. 14.

La caisse N.º 8. doit être au Compte de M. Pradier celle N.º 4. devant seule être à celui du gouvernement

La Caisse qui contiendra les Tableaux sera être expédiée par terre depuis Rome. Le commissionnaire M. Julien assure qu'il la fera parvenir à Paris en 50. ou 55 jours. Il en sera donné avis particulier à S. E.

Son correspondant M. Jn. Marie Mistraller à Marseille

Je prie V. E. de me faire connoitre aussi la division qu'elle aura prise.

42. 117 bis

[illegible]

a V. E. [illegible]
soirement laissé en blanc, [illegible]
des Recettes faites. Je supplie V. E. [illegible]
chose comme elle doit l'être, en déterminant dans quel [illegible]
je dois faire entrer ce que j'ai payé au banquier le 30 Janv. d[illegible]
Après quoi si V. E. veut bien me renvoyer cette expédition je
remplirai aussitôt la lacune aux deux autres et ajouterai à
toutes le résumé qui doit les clore et je lui expédierai le tout
avec les pièces à l'appuy

26. Juin 1819 | 43 ~~41~~ | 119

a S. E. le Ministre de l'Intérieur

Mgr. J'ai, par ma lettre du 8. mai, annoncé que bientôt je ferois à V. E. l'expédition des ouvrages des Pensionaires par mer de Rome à Marseille et delà à Paris, parceque je ne me faisois pas alors une juste idée du volume et du poids de ces objets. La depense de l'Encaissage et emballage, le Nolis assez élevé quoique longtems debattu qu'il a fallu allouer au Capitaine qui les a chargés, ont monté plus haut que je n'avois présumé. Et le transport par terre devant être encore un objet assez couteux, je ne crois pas devoir prendre sur moi d'engager V. E. dans des frais qui seront sans doute beaucoup moindres si le transport se fait de Marseille par la mer ou par les Canaux navigables. En consequence j'ai fait aviser le commissionaire de Marseille qu'il eut à tenir ces caisses en réserve jusqu'à la décision et aux Instructions de V. E.

Une seule caisse cependant est exceptée elle contient une statue en marbre representant Ulysse se disposant à lancer le palet par le Pensionaire M. Petitot. L'auteur a plusieurs motifs de desirer que cet ouvrage aille sans retard à Paris. 1.° pour qu'elle y soit vue de l'Institut au lieu du modèle en platre qui devoit d'abord lui être soumis. L'execution en marbre lui en ayant été ordonnée par le Duc d'Albe, il est interressant pour l'auteur et pour le propriétaire qu'elle soit aussi vue du public au Salon prochain avant de l'expedier pour l'Espagne.

Je suis persuadé que cette statue donnera une idée très avantageuse du talent de l'auteur encore fort jeune dont le debut me paroit très remarquable et doit faire honneur à l'Ecole française. Ayant appris que son père est gravement malade il se rend à Paris sans délai.

J'joins ici l'Etat des caisses expédiées par mer, par l'entremise de M. Julien commissionaire de Rome, a son correspondant M. J.n marie Mestrallet a Marseille.

Je prie V. E. de me faire connoître aussi la decision qu'elle aura prise.

26. Juin 1819

43 ~~41~~

119

a S. E. le Ministre de l'Intérieur

Mgr. J'ai, par ma lettre du 8. mai, annoncé que bientot je ferois a V. E. l'expédition des ouvrages des Pensionnaires par mer de Rome à Marseille et delà à Paris, par terre. je ne me faisois pas alors une juste idée du volume et du poids de ces objets. La depense de l'Encaissage et emballage, le prix assez elevé quoique longtems debatu qu'il a fallu allouer au Capitaine qui les a chargées, ont monté plus haut que je n'avois présumé. Et le transport par terre devant etre encore un objet assez couteux, je ne crois pas devoir prendre sur moi d'engager V. E. dans des frais qui seront sans doute beaucoup moindres si le transport se fait de marseille par la mer ou par les Canaux navigables. En conséquence j'ai fait aviser le commissionaire de Marseille qu'il eut à tenir ces caisses en réserve jusqu'à la décision et aux Instructions de V. E. Une seule caisse cependant est exceptée. elle contient une statue en marbre representant Ulysse se disposant à lancer le palet par le Pensionaire M. Petitot. l'auteur a plusieurs motifs de desirer que cet ouvrage aille sans retard à Paris. 1°. pour qu'elle y soit vue de l'Institut au lieu du modele en plâtre qui devoit d'abord lui etre soumis. l'execution en marbre lui en ayant été ordonnée par le Duc d'Albe, il est interressant pour l'auteur et pour le propriétaire qu'elle soit aussi vue du public au salon prochain avant de l'expedier pour l'Espagne. Je suis persuadé que cette statue donnera une idée très avantageuse du talent de l'auteur encore fort jeune dont le debut me paroit très remarquable et doit faire honneur à l'Ecole française. ayant appris que son Pere est gravement malade il se rend a Paris sans délai.

je joins ici l'Etat des caisses expediées par mer, par l'entremise de M. Julien commissionaire de Rome, a son correspondant M. Jn. marie Mestrallet a Marseille. Je prie V. E. de me faire connoitre aussi la decision qu'elle aura pris.

113bis
241

8 Juillet 1819

M. Maillinet Receveur principal des Douanes, à Sons de Mer en Provence

M.

L'on parti ayant expédié à l'adresse de S. E. le Ministre de l'Intérieur une caisse qui contenoit les ouvrages de MM. les Pensionnaires de l'Académie de France, j'eus l'honneur de vous informer de la demande que j'avois adressée au Ministre tendante à obtenir que par l'entremise de M. le Directeur général des Douanes, cette caisse entrat en France, sans être ouverte ni visitée à Paris. Vous me fites M. l'obligeance de me répondre le 2 Juillet que, même sans attendre l'autorisation de M. le Directeur, si cette caisse se présentoit, elle seroit expédiée, sans visite, sous plomb, avec acquit à caution pour la Douane de Paris.

Un second avis vient d'arriver qui m'apprend que cette caisse a été mise en route le 6 Juin dernier par l'entremise de M. Tolini commissionnaire à Rome.

Cependant j'ai cru devoir importuner de nouveau S. E. le Ministre de M. le Directeur général des Douanes et j'ai pensé que sur le simple avis que je vous en donnerois, considérant qu'il s'agit d'une affaire semblable à celle qui a déjà eu lieu, vous voudriez bien en référer comme d'un passé car le contenu de cette caisse n'est pas de nature à être débattu sans qu'il en résultât quelque dommage.

Je vous prie d'accepter l'assurance de la considération distinguée &c

---

21 Juillet 1819

45

120

à S. E. le Ministre Secrétaire d'Etat de l'Intérieur

M.

Par ma lettre du 26 Juin j'annonçois à V. E. l'expédition par mer des Caisses de Sculpture qui devoient attendre à Marseille le ordre qu'Elle donneroit sur la voie qu'on devoit leur faire prendre. Plusieurs motifs m'ont ensuite déterminé à expédier par terre la Caisse qui contient les ouvrages des Peintres, Architectes & Graveurs. Elle a été mise en route le 6 Juin dernier par l'entremise du même commissionnaire, M. Tolini qui m'a plusieurs fois réitéré l'assurance qu'elle seroit rendue à Paris en 30 ou 35 jours au plus, au moyen de quoi elle seroit à sa destination au plus tard à la fin d'Août, et il restoit un mois c'est à dire tout le temps suffisant pour que l'Académie des Beaux Arts put examiner les ouvrages et en faire son Rapport à la séance publique d'octobre.

J'ai écrit à M. le Receveur principal de la Douane à Sons de Mer en lui rappellant que j'avois été autorisé à l'empêcher de faire ouvrir une pareille caisse, et le priant d'en user de même pour celle ci.

Ma précédente lettre, du 26 Juin, contenoit seulement l'état des caisses de Sculpture qui m'étoient l'objet particulier. Maintenant je joins à celui l'état général des ouvrages et dans leur ordre accoutumé.

Tout ce qui n'est pas de la Sculpture est contenu dans la Caisse expédiée par terre, dont la destination sera encore terminée si que les auteurs MM. Caristie, Debret et Garnaud s'engagent à faire parvenir en temps nécessaire, le Dessin de Couronnement qui doit faire marcher ensemble.

Le même Etat porte en plus des Sculptures expédiées par mer, ce qui est en marbre et appartient au Pensionnaire M. Cauvy, la quelle fait partie de notre expédition quoiqu'elle ne soit pas entièrement terminée. Elle est au moment d'être finie et sous peu elle sera embarquée et expédiée à Marseille. L'Auteur a bien désiré que son ouvrage fut vu cette année au

113bis/1
2.120bis/7
46

De l'Académie de Du Sallier au salon. Et comme cette figure est de petite volume j'ai pensé qu'il appartiendroit que je la fisse voiturer à Marseille, d'où quelle y sera arrivée, par terre j'irai la voir à mon aise au salon d'où j'adjoindrai Paris. A ce moyen on verra au salon deux productions en marbre, provenant de l'Ecole de Rome et qui je crois seront remarquées.

Je joins ici une Note, émise dans ma dernière, de frais alloués pour le transport des saisies d'ici à Marseille. Cette Note a pour objet de distinguer dans ce qui les saisies doivent être supportés par M. Pradier et par M. Vinchon.

Je suis &c.

Le Vice alloué au Capit. Lavarelle pr le transport de 11 caisses de sculpture, de Rome à Marseille est de . . . 920 f. — c.

Répartition faite par M. Dulong à raison du volume de chacune des dites Caisses.

N°			f.	c.
M	1	Marbre	170	—
	2		25	—
	3		20	—
	4		105	—
	5		30	—
		Plâtres		
P	6		90	
	7		160	—
	8		100	—
	9		30	—
	10		40	—
	11		110	—
			920	—
	5 p. % de Chapeau		46	—
			966	

La Caisse N° 8 est le modèle en plâtre de la Statue en marbre N° 4. La saisie du plâtre doit en être opérée par M. Pradier — 100 —

La caisse N° 11 appartient à M. Vinchon 110

5 p. % de chapeau . . 10 . 50

à déduire sur le tout — 220 . 50 — 220 . 50

Apport pr ce qui concerne l'Académie — 725 — 50

---

121 47

Ouvrages de Mrs les Pensionnaires de l'Académie Nle de France à Rome, pr l'année 1818. Exposés en avril 1819.

Peinture

M. Vinchon . . un Ajax . . . figure d'Etude
J. C. conduit au Calvaire, carton d'une figure exécutée pour l'Eglise de la Trinité du Mont.

M. Thomas . . un Guerrier qui meurt et renversé sous les murs d'une Ville . . fig. d'Etude

M. Blaux . . . une Sœur de Samaritaine id

M. Cognet . . . Caïn et Abel offrant chacun un sacrifice, Etude.

M. Michallon un Paysage avec figure exposé à l'année d'Belard

Sculpture

M. Pradier . un Portrait de Nisté s'arrachant une flèche
Statue en marbre
une Bacchante id
un Ganymède id copié d'après l'antique, appartenant au Gouvernement

M. Petitot . Ulysse et Diomède à l'ancre de Pallas, Statue en marbre, appart au Duc d'Holle.
un jeune Chasseur blessé. Modèle en plâtre
une Vénus Copie d'après l'antique, appt au Gouvernement

M. Ramey . Pénélope Statue en marbre

M. Roman . Cassandre foudroyé par Pâtre, modèle en plâtre

M. Desbœufs Polymnie et Erpsichore. Bas relief en plâtre.

M. Brun . . une figure de femme, demi nature. id
un Buste portrait — id

Notes. Les Sculptures ont été embarquées le 23 Juin pr Marseille, d'où d'après les ordres de Monsieur elles seront envoyées à Paris par la voie indiquée. La Statue plâtre de M. Petitot doit aller immédiatement par terre de Marseille à Paris.

La Statue de M. Ramey n'étoit pas entièrement terminée lors de l'Exposition, elle sera expédiée séparément pr Marseille et Delapostre Forme le petit Volume.

Architecture

M. Caristie — Pensionnaire ayant envoyé à l'Académie royale cinq Dessins d'Détails d'après les trois colonnes connues sous le titre d'Superbe Etalon, Cette occupé depuis du complément d'Détails travaux sur ce monument. Ils constituent en 9. Dessins, savoir
1. Dessin rendant compte des fouilles
2. Dessin d'Elevation supposée
3. Dessin des Détails de l'Ordonnance

Note. Ce Dessin ne sont pas entièrement terminés Mais l'auteur les fera parvenir intacts pour être soumis à l'examen de l'Académie.

M. Caristie a recueilli pendant un séjour qu'il a fait à Naples tous les matériaux nécessaires pour la Restauration du Temple de Jupiter qu'il soumira au Gouvernement en 1820.

M. Dethoutard. une Maladie d'estomac et une longue convalescence ont mis pendant 9. mois le Pensionnaire dans l'impossibilité de suivre à aucun travail suivi et par conséquent de remplir les Engagemens en 1818. Il a choisi pour sujet d'Architecture ou le Cirque de Caracalla et parties adjacentes. Après avoir employé les premiers mois de la présente année 1819. à feuilleter et à mesurer, il lui a fallu suspendre ses opérations par grande chaleur et du mauvais air entravail qu'il reprendra à cet automne. Il sera de retour à Paris en 1820 et fournira le dessin de cette Restauration.

M. Landon. — Pensionnaire occupé depuis un an de mesurer les Thermes de Dioclétien. Il a recueilli tous les Détails qui le mettront à même d'entreprendre la Restauration de certains Objets, la quelle ne pourra être terminée que l'année prochaine, après son retour à Paris.

M. Dedreux. — Pensionnaire ayant obtenu trop tard la permission de faire des fouilles au forum de Nerva il a dû suspendre un travail qu'il avait promis et ses Obligations, il a donc un voyage en Italie mesure divers monumens. il donnera les Détails de l'Arc de Suse au 1/2 de l'exécution, la Coupe au 20me sur l'axe d'ancone, le même en parallèle au 20me Elevation et Coupe.

Ce Dessin ne sont pas encore terminés Mais l'auteur les fera parvenir intacts pour être soumis à l'académie.

M. Dedreux s'occupe particulièrement de recherches sur le Théâtre des anciens, ils ont été l'objet principal de son voyage dans la Grande Grèce, Il a pour intention d'prendre un Théâtre pour sujet de sa Restauration, il se propose d'y passer plus long tems ses recherches et compte partir au commencement de Septembre pr. S'rendre à Naples, de là en Sicile, puis à Athènes, à Smirne et à Asie mineure.

M. Van Clemputte s'est occupé de l'ordre Toscan de Pouthiaz, Dont il a fourni 3. Dessins au quart de l'exécution.

M. Garraud a accompagné M. Dedreux dans son Voyage en Italie. il a mesuré et Dessiné le Temple de Vesta. il donnera savoir
le Plan de l'Etat actuel, le plan restauré 1. Dessin
l'Elevation principale 1.
les Elevations latérales et postérieures 1.
le Plan général de l'Etat actuel et Restauré
deux Couples de l'Elevation 1.
Détails, chapiteau et Entablement au quart 2.

Gravure

M. Coiny. — Graveur en taille douce à Passy, savoir
un Dessin d'après Leonard de Vinci
une Gravure portant du Dante d'après Raphaël

M. Blum — Graveur en pierre fine
une pierre gravée en creux, d'après l'antique
une Médaille, étant aspirant de la Ville de Paris.

11 Mai
112 bis
56

4. août 1819.

a S. C. le Ministre Secrt. d'Etat de Gt.

Mgr.

La lettre de V. E. en date du 3 juillet a levé le doute où j'étois sur un point de ma Comptabilité de l'année 1818. Ayant aussi remarqué que les Extraits de quelques comptes n'accordoient avec les Certificats qui leur sont joints, j'ai cru devoir faire à mon Compte de 1817, ici ci-joint, la même vérification que l'Inspecteur aux Revues vient de faire.

J'adresse donc à V. E. les trois Expéditions du Cpte général de la 1re année de ma gestion, le compte particulier de la Retenue dont il est le Dernier feuillet, et qui est séparé de son récépissé. Les deux autres expéditions de ce compte particulier sont transmises également. La même liasse contient la quittance du Banquier.

Enfin la masse de toutes les pièces justificatives: Ayant à rejetter du Cpte général 3300 f. reçus en 1818 au delà des 100,000 f. demandés et à faire des comptes M. f. la quittance du Banquier 6286 f. 41 c, en deux sommes ensemble 9586 f. 41 c, seront portés à la Recette au Compte de 1819.

J'aurai sous peu de jours, l'honneur de mettre sous les yeux de V. E. un Etat d'situation de l'Etablissement, comme j'ai coutume de faire vers cette époque de l'année.

J'ai suis de

1. Août 1819. 51 123

a S. C. le Ministre Secrt. d'Etat de l'Intérieur.

Mgr:

Je dois rendre Compte à V. E. de la Situation financière de l'Académie de Delft au 1er août, comme j'ai fait jusqu'ici, par le milieu de l'année.

Je crois pouvoir assurer V. E. que les 104,000 f. alloués pour 1819 suffiront à toutes les Dépenses de l'année il n'y aura que le excédent déjà subsistant par le résultat du Compte de 1818. et ce qui en sera ôté ala Retenue par celui de la gestion de mon prédécesseur.

J'aurai à payer dans le cours de l'exercice actuel environ 9000 f. en plus du prélèvement de l'année, pour compléter la retenue des 5 Pensionnaires restants, somme qui sera par conséquent à imputer sur ces arriérés.

Indépendamment des dépenses d'entretien ordinaire des bâtimens, on a fait une considérable n'étant borné à ce qui étoit absolument nécessaire. J'espère que l'on prochain elle sera un peu plus forte y ayant de certains petits articles en souffrance. Je regarde toujours la création de 2 professeurs comme d'une indispensable nécessité et je ferai en sorte d'y pourvoir dans le cours de l'année prochaine.

Les retraites ordonnées au mois d'octobre de l'an dernier rendent le service difficile et incomplet dans plusieurs parties. Mais je me suis renfermé dans les bornes prescrites par V. E. et me propose d'être soumis à la fin de l'année plusieurs considérations à Son égard.

Quant au personnel il n'y a point de changement dans le cercle de cette année. Les 5 Pensionnaires par le mouvement ordinaire finissent leur Pensionnat le 31 X^bre. Mais le départ anticipé de deux d'entr'eux et leur arrivée à Paris avant ce terme amènent une question dont j'ai dû référer la Décision à V. E.

M. Pellicot après avoir satisfait à toutes les obligations de Pensionnaire a reçu des nouvelles inquiétantes sur la santé

de son Pere, il est parti précipitamment au commencement de Juillet pour se rendre auprès de lui. Je n'ai pas cru devoir lui payer les cinq derniers mois de l'année sans l'autorisation de V. E. Elle voudra bien décider si ce Pensionnaire, vû la circonstance qui lui a fait anticiper son retour à Paris a droit à réclamer les mille francs que produisent les cinq derniers mois.

M. Vinchon qui a également satisfait à ses Engagemens est parti à la fin de Juillet: mais comme il se propose de séjourner dans quelques parties de l'Italie et qu'il ne sera de retour à Paris qu'à la fin de Septembre je l'ai soldé jusqu'à cette époque. Il lui reste du 600f. p. le dernier trimestre. V. E. voudra bien aussi décider ce que je dois faire à son égard.

Je profite de cette circonstance p. recommander particulièrement M. Petitot à la bienveillance de V. E. ce jeune homme me paroit avoir un des Talens les plus distingués qui soient depuis longtems sortis de l'Ecole de Rome. La statue d'Ulysse, ~~en marbre~~, qu'il a exécutée en marbre et qui fait partie de l'Envoi de cette année et qu'il se propose d'exposer au Salon, donnera, je crois la preuve de ce que j'avance.

M. Vinchon a exécuté pour le Tableau qu'il doit au Gouvernement un grand ouvrage à fresque dans l'Eglise de la Trinité du mont. Ne connoissant nullement les procédés de cette manière de peindre très usitée autrefois et aujourd'hui entièrement négligée même à Rome, il s'est livré à toutes les recherches et a recueilli tous les documents et fait beaucoup d'essais qui l'ont enfin conduit à un résultat qui a étonné. Sa composition est considérable il a su y donner une grande expression et une couleur très forte et très harmonieuse.

Ce Pensionnaire ne se trouvoit pas tenu à une copie, attendu qu'il n'a joui que de 4. années de pension moins les 3. mois sur ~~les quels~~ le payement des quels je demande la décision de V. E.

Je me propose d'appeller l'attention de V. E. sur cette

partie de nos Reglemens et de lui soumettre quelques réflexions suggérées par l'expérience et par les changemens arrivés ici dans la plupart des Galeries de tableaux.

Il y a aussi des lacunes et des omissions dans les Reglemens de l'Ecole. Je pense qu'il seroit utile de les refondre. Je me propose de faire sur cet objet, à V. E. un Raport sur le quel elle jugera peut-être à propos de prendre l'avis de l'Académie. J'y joindrai quelques vues que je crois propres à exciter l'émulation parmi les Pensionnaires et donner un nouveau degré d'intérêt à notre Ecole de Rome le plus bel établissement qu'il y ait en Europe pour l'étude des beaux arts.

---

19. aout 1819.

M. Quatremere de Quincy Secret.re p.l de l'académie des beaux arts.

J'ai l'honneur de vous transmettre le Duplicata de la Notice des ouvrages de Mrs les Pensionnaires, que j'ai adressé à S. E. le Ministre de l'Interieur, en date du 21. Juillet.

La Peinture a été expédiée par terre et si la marche de la caisse qui la contient et qui renferme aussi les ouvrages des Graveurs n'éprouve ni empêchement ni retard par le fait des Douanes d'Italie qui ont chacune leur sistême ou leur fantaisie, cela devroit être rendu à Paris quand ma lettre vous parviendra: car le commissionaire qui a expédié de Rome le 6. Juillet, m'assura que le tems nécessaire pour ce trajet étoit de 50. jours ou 55. au plus.

La Sculture est allée par mer à Marseille et S. E. m'a informé le 20. Jr. avoir chargé M. Henraux commissaire du Gouvernement p. les transports des marbres, de faire prendre aux caisses qui continuent la Sculture, la voie du Rhône et des canaux.

Il reste encore à expédier la figure en marbre de M. Ramey que l'on va emballer et qui ira par les mêmes voies, attendu que S. E. n'ayant pas fait p. la Statue de M. Petitot, l'exception que j'avois demandée p. lui et qui consistoit à la faire aller de Marseille par les roulages, il n'y a pas lieu à demander cette faveur p. la figure de M. Ramey.

Ces deux Pensionnaires désirent que ces ~~deux~~ ouvrages puissent

être à Paris assez tôt pour être visité au salon

M.r le Pensionnaire architecte Caristie, Directeur de Garnaud désirant expédier leurs ouvrages par la voie de Corneille, j'aurais l'honneur de leur en donner avis particulier : Mais M. Dedreux l'homme de Rome en dernier qui est tombé malade, supposé même qu'il se rétablisse promptement ne sera sans doute pas en mesure d'envoyer son travail.

---

25 Août 1819.

M. Heureux Commissaire du Gouvernement pour les Transports de marbres, chez M.r le Cointre, Guerin & Cie à Marseille.

M.r

Je vous informe par une lettre de S. E. le Ministre de l'Intérieur, en date du 10 Juillet, et que vous m'avez annoncé le 20 du Cte qu'on vous avait chargé de diriger vers Paris, par la voie du Rhône & des canaux, 11. Caisses dont 10. renfermant des ouvrages en marbre de sculpture de M.r les Pensionnaires de l'académie de France à Rome.

Celle N.o 11. V.e, ou l'adresse de S. E. vous mis par erreur, appartient à M. Vinchon Pensionnaire qui sera d'retour à Paris dans les premiers jours de Septembre Il voudrait cette caisse N.o 11. qui contient des plâtres moulés sur l'antique et en remboursera les frais au remettre ici c'est la seule qui est reçue ; c'est à dire si elle n'est pas destinée à sa destination qui est chez M. Marquis Vice président du tribunal de M.r Pastorini rue du Bac N.o 8. à Verne qui doit avoir été transmise par M. Tullieu à son correspondant M. J.n Montrallier à Marseille.

Indépendamment de ces 11. Caisses, il y en a 3. autres qui appartiennent aussi à un Pensionnaire, M. Destouches le quel a désiré qu'elles suivissent la même marche que celles adressées à S. E. comme sûre & économique.

Elles sont marquées simplement D N.os 12 / 13 / 14

M. Montrallier doit avoir reçu l'adresse ou elles doivent parvenir, qui est celle de son ami M. Destouches rue de Sorbonne

J'aurai soin M. de me transmettre réception de la totalité et je vous prie de me faire connaître également avec soin & célérité à quel point elle en est lors de votre réception, cela pourra être mandé à Paris.

---

8. 7.bre 1819. 55 125

M.r le Bon de Stadel Dirt.r général des Ministère de la Maison du Roi.

M.r le Comte.

D'après la lettre que vous me fîtes l'honneur de m'adresser le 12. 7.bre 1817. et le désir que vous m'y témoignâtes de voir que les Pensionnaires du Roi à Rome fussent entrés dans leur étude par la connaissance de la pratique de procédés de la peinture à fresque, j'ai invité M.M les Pensionnaires à remplir vos intentions : parmi eux M. Vinchon a entrepris une partie de son séjour à Rome à s'familiariser avec ce genre de peinture : il a recherché le petit nombre d'artistes qui ont la double théorique et pratique. Il s'est fait de vifs intérêts tant sur la composition des individus que sur la charge mure qu'ils prouvent en touchant la double couleur qui s'emploie pour la fresque : Ce qu'après avoir acquis ces connaissances nécessaires, il a entrepris un grand ouvrage dans une chapelle du Côté de la Trinité du mont. Le sujet est le Christ portant sa croix au Calvaire Composition nombreuse et dans les figures sont de grandeur de nature. M. Vinchon a développé dans cette peinture les vigueurs de tons & la fraîcheur d'expression que comportait le sujet. On y reconnaît la pâte de excellents tableaux qu'il a faits en Italie, mais ce qu'on y remarque principalement c'est l'harmonie de l'ensemble et une entente parfaite du Clair-obscur. Cet artiste a montré par cet ouvrage qu'il est propre à exécuter de grandes machines et qu'il en acquitterait également bien soit à l'huile, soit à fresque. Je pense que personne ne peut aussi bien que lui remplir l'honneur d'être gouverné comme M.r le Comte de faire revivre enfin le genre de peinture le plus propre à de grands monuments

Rue Demours N.os 80.

M.r Vinchon qui après avoir terminé ses études à Rome est retourné à Paris, aura l'honneur de se présenter chez M. le Duc pour remettre cette lettre

Je suis de V.

11e 12503 36

8. Octobre 1814

A S. E. le ministre S. d'Etat de l'Int.

Mgr. Si j'avois suivi le sentiment de ma reconnoissance au moment où j'ai su que le Roi m'avoit nommé chevalier de la Légion d'honneur, j'aurois adressé à votre prédécesseur ma gratitude; bien convaincu que c'étoit avoir à vous même que je devois cette faveur de S. M. Ayant reçu ces jours-ci la confirmation de cette nouvelle par la lettre de V. E. & l'emploi de l'ordonnance du Roi, je m'empresse de satisfaire à ce devoir.

La sollicitude de V. E. pr. l'académie de France à Rome s'étend jusqu'aux détails. il est convenable que le Directeur de cet établissement soit revêtu d'une marque distinctive, et elle lui est utile aussi pr. la subordination intérieure; le traitement ne lui donnant aucun moyen supérieur à l'égard des élèves, son autorité a besoin d'être fortifiée par l'estime & la faveur de V. E. C'est sûrement dans cette vue que vous avez bien voulu accueillir avec bonté et donner des encouragements aux pensionnaires que j'ai pris la liberté de lui recommander particulièrement. V. E. peut être assurée que mes recommandations ne sont point une chose de forme et que je ne lui en adresse que pour ceux qui me paroissent mériter sa bienveillance. je saisis cette circonstance pour exprimer les sentimens de ma reconnoissance pour cette attention de V. E., qui me donne un grand appui vis à vis de la nombreuse jeunesse qui m'est confiée. je prie V. E. d'être assurée de mon zèle et des mes efforts pour mériter toujours l'estime et la faveur qu'elle daigne m'accorder et pour maintenir dans les meilleures détails de mon administration cet bon ordre, base première de la prospérité de tout établissement.

Je suis &c.

9. 8bre 1814

A S. Exc. le Ministre Secrét. d'Etat de l'Intérieur. 12628

Mgr.

M. De Drée architecte pensionnaire du Roi ayant l'intention de choisir pour sa Restauration un Théâtre antique, a voulu après avoir étudié ceux de Rome, de Naples et même de Pola en Istrie, connoître aussi ceux de quelques parties de la Grèce. j'ai cru que ce seroit entrer dans les vues de V. E. que de lui faciliter par quelques avances, les moyens de faire un voyage dans ces contrées riches encore et tant de monumens des beaux arts.

M. De Drée joint à un goût épuré et à beaucoup d'habileté dans le dessin une grande activité. je ne doute point qu'il ne fasse toutes les recherches qui pourront être utiles au but qu'il se propose. il pourroit aussi fournir des renseignemens sur les moyens de dépouiller quelque chef d'œuvre ou caché ou enfoui dont ces pays abonde.

V. E. a sûrement connoissance de la collection considérable d'antiquités en tout genre, formée par M. Fauvel consul français à Athènes. cette précieuse collection peut être disputée au premier moment. M. Fauvel étant, dit on, en bon ménage je sais d'ailleurs positivement que plusieurs anglais lui ont déjà fait des propositions pour l'acquérir, qu'il a quelques-fois cédé à des instances étrangères et donné autrefois quelques objets à des établissemens littéraires et donné aujourd'hui cette collection faite par un français et notre patrimoine ne tarderoit pas par des étrangers s'en emparer. il seroit digne de la grandeur que V. E. donne à l'embellissement de nos grandes villes que la gloire de la France y fasse entrer nos Monumens et la gloire de ses savans. je ne sais si V. E. a eu connoissance de cette collection. M. De Drée pourroit sonder les intentions de M. Fauvel qui sans doute verroit avec plaisir cette acquisition faite par le Gouvernement pour de si belles choses enrichir son pays. M. De Drée pourroit aussi prendre les ordres de V. E. à ce sujet. si V. E. a les yeux ouverts sur cet objet, elle voudra bien me faire connoître ses intentions; j'en ferai part à M. De Drée et il pourra écrire sur cette ville à

a les remplir s'il V. E. l'honore de sa confiance
j'entretiendrai autant qu'il sera possible une correspon
dance avec M. Dedreux qui me donnera les moyens
de lui faire parvenir les ordres de V. E.

---

13. Decembre 1819

Mgr.

J'ai reçu la lettre de V. E, en date du
relative au voyage de M. Dedreux architecte pensionaire. je lui en
ai de suite adressé un extrait par la voie de M. Champtal consul
de France à Corfù qui s'est chargé de l'entremise de sa correspondance
j'ai donc lieu de présumer qu'il recevra les ordres de V. E.
Je me propose d'adresser par un Courier subsequent un duplicata de ma
première lettre, au même Consul en le priant de l'envoyer à Athènes
par où cet artiste doit repasser à son retour

M. Dedreux est encore pensionaire jusqu'à la fin de 1820.
C'est sa 5.me année qu'il employera à son voyage. les avances
que je lui ai faites ne demandent point une augmentation de fonds, du
moins quant à present, M. Dedreux esperant que son traitement
de pensionaire suffira à ses dépenses. Mais comme il y employera
toute sa retenue et vraisemblablement ses frais de retour en France
je solliciterai la bienveillance de V. E pour qu'elle veuille bien lui donner
quelques dedomagement des dépenses qu'il aura faites lorsque son
voyage ~~sera~~ terminé, il sera de retour à Rome

Peu de jours avant de recevoir la lettre de V. E, j'en avois
reçu une de M. Dedreux dont j'adresse un extrait à V. E
pour qu'elle connaisse la marche que se propose de suivre cet artiste

Extrait de la lettre de M. Dedreux

Le 30. Nous apperçumes les Montagnes de l'albanie et le 1. 9.bre
Nous étions sur la montagne de la chimara voisine de l'Epire
chemin faisant j'ai pris quelques souvenirs. c'est un pays très pitto-
-resque et d'une grande nature. arrivés au village d'argonizza près de
porto palermo, nous étions en face de l'Epire, aussi je voulus en
faire un croquis pour me rappeller le jour où je vis la Grece
pour la première fois. je fis differentes vues de l'Isle de Corfù
à bord de notre trabacolo : une prise de l'ancienne Calliopée dont
on apperçoit quelques ruines. Le 5. 9.bre Nous débarquâmes a Corfù
c'est une ville très mal batie, mais assez habitée.

J'ai été parfaitement bien reçu de M. Champtal vice consul de France
je suis confus de la manière distinguée dont on me traite.
jusqu'à present je ne vois pas quel avantage il y a d'être anglais
pour faire ce voyage. partout ils sont détestés. leur insolent orgueil
les rend à charge à tout le monde

J'ai fait la connaissance de M. de S.t André consul général
de la Morée. il m'a donné une petite Note en forme d'itinéraire
sur le voyage que j'aurai à faire par terre pour me rendre à Athènes
Nous irons jusqu'à Janina, ensuite descendrons jusqu'à
Rovisa, pour mesurer les antiquités de l'ancienne Nicopolis.
Ainsi, après avoir vu une grande partie de l'Epire, nous parcou-
-rerons l'Arcananie l'Etolie, la Phocide, la Béotie et l'attique
De cette manière nous verrons les antiquités d'Anactorium, de
Stratos, d'amphisse, de Delphes, de Cheronée, d'anticyre, de Bolis
de Thespie, de Platée, de Thebes & d'Eleusis

Probablement, lorsque nous arriverons a Athènes, le froid nous
permettra de nous rendre de suite à Constantinople où nous ferons
quelque séjour, Et de là nous passerons dans l'asie mineure
que nous parcourerons jusqu'à Telmessus non loin de Patera
où nous nous embarquerons pour retourner à Athènes. après
y avoir resté le tems nécessaire pour étudier les beaux monumens
de l'attique, nous nous embarquerons à Patras à bord du paquebot
qui nous conduira a Malthe ./.

---

30. Decembre 1819.

a S. E. le Ministre Secret. d'Etat de l'Interieur.

Mgr.

Je profite du retour de M.r Mazois à Paris en adressant de
nouveau à V. E. l'expression de ma gratitude pour la dernière faveur qu'elle
a bien voulu m'obtenir en me faisant conferer par S. M. l'ordre de
la Légion d'honneur. Une pareille marque de consideration de la part
du monarque et la Bienveillance de V. E. ont de quoi me flater
infiniment. elles ont un second avantage le quel se rapporte à la place
que j'occupe & aux fonctions qui me sont confiées. Le Directeur à Rome
sans autorité positive acquiert par là une autorité morale convenable
à sa position et à la nature de ses fonctions. elle est toute
dans les bontés & dans la confiance que lui accorde V. E. qui
jusqu'ici a accueilli mes demandes et mes recommandations
et je lui en temoigne particulièrement ma reconnaissance.

L'Academie R.le de France à Rome est le seul Etablissement